

279LM009/2

(1941-1948)

Dossier d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

LEM à LES

D. 1873.

D. R. 2

Remaire, Lucius

S.N.C.F.

H.D.

---  
Région du Nord

---  
Exploitation

---:---

Recherche des P.G. Travailleurs et Déportés Politiques  
dont les familles sont sans nouvelles ou qui seraient  
décédés.

NOM, Prénoms du (1) Prisonnier LEMAIRE Lucius  
Travailleur \_\_\_\_\_  
Déporté \_\_\_\_\_

Grade et résidence d'emploi conducteur à Beauvais

Date et Lieu de naissance 10 juillet 1912 à Amiens

~~Signalement complet~~ Décédé le 10 février 1945  
en captivité

NOM et adresse de la personne à prévenir \_\_\_\_\_

Renseignements sur le lieu de captivité \_\_\_\_\_

N°-du Corps de Troupe, N°-du camp, du Kommando \_\_\_\_\_

lieu de travail etc.....

ou

Nom et adresse de l'employeur \_\_\_\_\_

lieu de travail \_\_\_\_\_

ou

Lieu de déportation avec la dernière  
adresse complète \_\_\_\_\_

N°-matricule \_\_\_\_\_

Renseignements recueillis

(joindre les documents ou copies communiqués par  
la famille ainsi que deux photographies récentes,  
format carte d'identité)

Transmis à S.C.P. le 20 Mars 1946  
Signé: Béhuat.

(1)- rayer les mentions inutiles.

D. 1873

D. R. 2

Semaire Maurice.

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **LEMAIRE, Maurice, Léon, Henri**  
Grade : **S/Chef de Gare de 1<sup>ère</sup> Classe**  
Etablissement <sup>(1)</sup>: **gare de LENS**  
Né le : **12 Décembre 1902** Commissionné le : **1<sup>er</sup> Mai 1925**  
Situation de famille <sup>(2)</sup>: **marié (femme sans emploi)**  
**1 enfant à charge**

Absent du <sup>(3)</sup> **14 Juillet 1941 à 9h30** au <sup>(4)</sup> **16 Juillet 1941 à 21h**

Motif de l'absence <sup>(5)</sup>:  
**nuît du 13 au 14 Juillet, éclatements de pétards dans le triage de LENS**

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup>:  
**Eléments fixes: 2.055 Frs**  
**Allocations familiales: 100 Frs**

Observations du service : **L'agent a été étranger aux faits pour lesquels il a été arrêté. La solde lui a été maintenue pendant son absence.**

*SR/IN2/41-D1873. Transmis à M le Directeur du Service Central P  
comme suite à la lettre P 329 du 15 mai 1941*

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION:

4 OCT 1941

Signé : CAMBOURNAC

*Suivie note finale*

S.N.C.F.

---

Région du Nord

---

Exploitation

---

5ème Arrondissement

---

P.1

Incident  
gare de LENS  
---

DOUAI, le 14 Juillet 1941

Cher Monsieur,

Dans la nuit du 13 au 14 Juillet à la suite d'éclatements assez nombreux de pétards dans le triage de Lens, des soldats appartenant au personnel de la Kommandantur sont venus en gare où ils ont procédé à des visites et à des fouilles.

Le 14 matin, le Commandant a fait savoir qu'à chaque nouvel éclatement intempestif de pétards il ferait arrêter trois agents, aussi longtemps que ces éclatements se renouvelleraient.

Le fait s'étant produit dans la matinée, trois agents ont été arrêtés, conduits à la Kommandantur puis à la Mairie.

Ce sont:

M.M. LEMAIRE, Maurice, S/Chef de gare  
DELAHAYE, Fernand, homme d'équipe  
CHOQUET Julien, visiteur

Je vous tiendrai au courant de la suite qui interviendra.

Un ordre de gare rappelant aux agents qu'ils ne devaient se livrer à aucune manifestation a été porté à la connaissance de tous. Cet ordre de gare a en outre été commenté verbalement pour attirer leur attention sur les conséquences que pourraient entraîner ces gestes.

Votre tout dévoué,

Le Chef du 5ème Arrondissement  
de l'Exploitation

JOISSON

Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel  
à PARIS

---  
Région du Nord---  
Exploitation---  
5ème Arrondissement---  
P. 5/1Incident  
gare de Lens  
---

Douai, le 19 Juillet 1941

Cher Monsieur,

Suite à ma note P.1 du 14 Juillet.

Je vous informe que :

M.M. LEMAIRE M, sous-chef de gare,  
DELAHAYE F, homme d'équipe,  
CHOQUET J, visiteurarrêtés comme otages le 14 Juillet par  
l'Autorité allemande, ont été remis en  
liberté provisoire le mercredi 16 à  
21 heures.L'armée occupante les a libérés  
en spécifiant qu'à la première faute  
commise par "x", ils seraient de nouveau  
arrêtés.

Votre bien dévoué,

Le Chef du 5ème Arrondissement  
de l'Exploitation

(s) JOISSON

Monsieur le Chef  
de la Subdivision du Personnel  
à PARIS

- 8 AOU 1941

D.

Copie pour Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel M.T.

Comme suite à sa lettre SPI N° 4939  
du 1er Août 1941.

/Le Chef des Services Administratifs,

*S. Berry*

- 8 AOU 1941

DR/N2/41

D.1873

--

VR:EX.Ngp

4 A/4 D.13543bis

du 28 Juillet  
1941.

-----

Incidents en  
gare de LENS

/Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX.

M. LEMAIRE, Maurice, S/Chef de  
gare de 1ère classe, l'homme d'équipe  
DELAHAYE, Fernand et le visiteur  
CHOQUET, Julien, de LENS, seront à  
considérer comme prisonniers civils et  
à traiter avec solde pendant la durée  
de leur absence si l'enquête à laquelle  
vous avez dû faire procéder, a confirmé  
qu'ils sont bien étrangers aux incidents  
à la suite desquels ils ont été arrêtés.

Voudriez-vous m'adresser un dossier  
complet sur cette affaire.

Vous aurez également à me faire  
parvenir, pour les 2 agents du Service  
EX, les fiches de renseignements  
destinées au S.C.P. ainsi que les  
petites fiches dont je vous ai demandé  
l'établissement le 31 Juillet 1941.

*S. Berry*

Il s'agit de Lagrange permis à titre  
de reprises de fapsta connus par  
d'autres et que nous assimilerons à  
des objets - (solde entier)  
avance de 3 jours. g

3000

$x/10 + AF \quad xL9$

mais le solde entier a  
été payé (37. d'incassations).

Faut il verser en avance ?

Il en va pas et nous pourrions  
compléter la transaction en S.C.B

non  
c'est signé  
by

g

25

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction de l'Exploitation.

D.DR/N2/4I D.1873 .

Ci-joint fiches de renseignements pour chacun des intéressés.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Chevrier*

EX.N.gp.4 A/4  
D.13.543

P.5/1 du 19 Juillet  
1941

Arrestation par les  
Autorités Allemandes 26 SEPT 1941

26 SEPT 1941



Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le Sous-Chef de Iè Cl. LEMAIRE, Maurice, et l'Homme d'Equipe DELAHAYE, Fernand, de LENS, qui ont été retenus par les Autorités allemandes du 14 au 16 Juillet 1941 inclus à la suite de l'éclatement intempestif de pétards dans la matinée du 14 Juillet 1941.

Je vous prie de m'indiquer rapidement si vous avez pu obtenir confirmation que les intéressés ont bien été étrangers aux faits relatés ci-dessus.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé : CHEVRIER

S.N.C.F.  
---Région du Nord  
---Exploitation  
---5ème Arrondissement  
---

P.N°5/1

Douai, le 1er Octobre 1941

Cher Monsieur,

EX.N.g.p.4 A/4

D.13.543  
---Arrestation  
par les Autorités  
allemandes  
---

Votre lettre rappelée en marge du 26 septembre concernant le sous-chef de gare de 1ère classe LEMAIRE Maurice, et l'homme d'équipe DELAHAYE Fernand, de LENS, qui ont été retenus par les autorités allemandes du 14 au 16 Juillet 1941 inclus à la suite de l'éclatement intempestif de pétards dans la matinée du 14 Juillet 1941.

À la suite de l'enquête effectuée j'ai acquis la conviction que ces 2 agents ont été étrangers aux faits relatés ci-dessus.

Votre bien dévoué

P. Le Chef du 5ème Arrondissement  
de l'Exploitation

signature

Monsieur le Chef  
de la Subdivision du Personnel  
à PARIS

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

Le 13 OCT 1941 19

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD



Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
de la Direction de l'Exploitation.

EX.N.g.P.4A/4  
D.13.543 bis

Arrestation  
par les  
Autorités  
allemandes.

VR: DR/N2/41  
D.1873

du 8 Août 1941

Comme suite à votre lettre  
rappelée ci-contre, je vous adres-  
se ci-jointe la copie du dossier  
relatif à l'arrestation et à la  
détention par les Autorités alle-  
mandes pendant la période du 14 au  
16 Juillet 1941 inclus, du Sous-  
Chef de gare de 1ère classe  
LEMAIRE Maurice, et de l'homme d'é-  
quipe DELAHAYE Fernand, de LENS.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

14-10-41  
Lemaire  
D  
VR  
Lef

D.1873

DR2

Sematre, Hawaii

S.N.C.F.-  
Région du Nord

1er Arrdt - Voitures &  
Wagons.-

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

Nom . . . . . : LEMATRE  
Prénoms . . . . . : Maurice, François, Louis  
Grade à la S.N.C.F. . . . . : Visiteur  
Résidence de service . . . . . : Bourget-Poste  
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 3-7-1934  
Date et lieu de naissance . . . . . : 18-8-1909 - Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)  
Domicile civil . . . . . : 91, rue du Landy - La Plaine-St-Denis  
Situation de famille . . . . . : Marié - 1 fils (30-12-36)  
Qualités professionnelles . . . . . : Normale  
Services militaires . . . . . : 1 an au 153<sup>e</sup> R. d'Infanterie  
(grade, campagnes, citations, blessures) caporal  
Affiliation politique (s'il y a lieu) . : Aucune affiliation politique connue  
Date de l'arrestation . . . . . : 24-9-42  
Motif de l'arrestation . . . . . : A passé la ligne de démarcation de la  
zone côtière sans laissez-passer.  
Condamnation . . . . . : Trois semaines de prison  
Date, tribunal, motif . . . . . : Bureau militaire allemand,  
11, rue Boissy d'Anglas - Paris  
Eléments de toute nature susceptibles de  
justifier un recours en grâce . . . . . :  
Lieu d'internement . . . . . : Prison de Fresnes  
Nom du défenseur . . . . . :

21873.  
- 1 OCT 1942

SEP. 1942  
Le Directeur  
Signé : CAMBOURNAC

30/9  
wg

07

S.N.C.F. PARIS, le

10 OCT 1942

M/B

Matériel et Traktion

Subd. du Personnel

Monsieur le Chef des Services Administratifs, à PARIS.

SPD n° 1627

LEMATRE Maurice, visiteur au Bourget

S.N.C.F. (V.V.) Libération.  
RÉGION DU NORD  
25 OCT 1942  
DIRECTION  
VIC

Cet agent qui avait été incarcéré le 28.9.1942 par les autorités allemandes pour s'être rendu dans la zone côtière interdite sans laissez-passer, a été libéré le 19.10.1942 et a repris son service le 20.

LEMATRE a été considéré comme étant en absence irrégulière durant son incarcération.

2610  
L. Marty

L'Ingénieur Principal  
Chef du Personnel

S.N.C.F.

Région du Nord

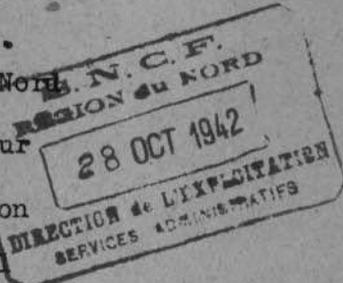
Le Directeur

de

l'Exploitation

DR/N. 2741

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands



Le 28 OCT 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le visiteur Temattie

Maurice du Bourget (VW)

que je vous ai adressée le 1<sup>er</sup> Octobre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités

d'occupation depuis le 24 septembre 1942,

a été libéré le 19 Octobre 1942 et a re-

pris son service 20 Octobre 1942.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé: CAMBOURNAC

ORC

at

D. 1873

Le May, René.

S. N. C. F.

Région d' **NORD**

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation

NOM . . . . . LE MAY

Prénoms . . . . . René

Grade à la S.N.C.F. . . . . Brigadier de manœuvres

Résidence de service . . . . . CHAPELLE-TRIAGE

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 1.2.1937

Date et lieu de naissance . . . . . 30.8.1913 à Paris (19e)

Domicile civil . . . . . 66, avenue Aristide Briand à STAINS  
(Seine)

Situation de famille . . . . . Marié sans enfant

Qualités professionnelles . . . . . bonnes

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } 2e cl. Appelé 15.10.34 libéré 15.10.35  
Mobilisé 27.8.39 - Remis à disposition  
S.N.C.F. le 28.6.40.

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . } \_\_\_\_\_

Date de l'arrestation . . . . . Fin Janvier 1944

Motifs de l'arrestation . . . . . } Agent détaché à la DEB à HALLIE (Seine)  
depuis le 11.1.43  
Motif de l'arrestation : inconnu

Condamnation . . . . . \_\_\_\_\_

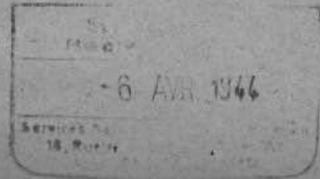
Date, tribunal, motif . . . . . } \_\_\_\_\_

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . } \_\_\_\_\_

Lieu d'internement . . . . . en Allemagne - adresse inconnue.

Nom du défenseur . . . . . SRM 41  
D 1873

- 6 AVR 1944  
Service Central du Personnel  
1<sup>er</sup> Division  
Le Directeur  
LEMAIRE



OD

S. N.  
1944

1 AVR 1944

Monsieur le Directeur du  
Service Central du Personnel.

EX.N.gp.5.A/6

Madame LE MAY, femme de M. LE  
MAY, René, Brigadier de manoeuvres  
à LA CHAPELLE TRIAGE, détaché à la  
D.R. à HALLE depuis le 11 Janvier  
1943, nous informe qu'elle vient de  
recevoir d'un des camarades de son  
mari, dont elle était sans nouvelles  
depuis environ deux mois, une lettre  
l'avisant que celui-ci est incarcéré  
en Allemagne; toutefois, cette lettre  
ne donne pas les motifs de l'incarcé-  
ration.

Pour me permettre de rassurer  
Madame LE MAY, je vous serais obligé  
de vouloir bien tenter d'obtenir  
de la H.V.L.-PARIS quelques rensei-  
gnements à ce sujet.

LE DIRECTEUR,

Signé: OUBET

PARIS, le 5 Avril 1944

-----  
1ère Division.

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

Par lettre DR. N 2/41 - D.1873 du 1er Avril 1944, vous m'avez signalé que Mme LE MAY venait d'être avisée par un camarade de son mari que celui-ci serait incarcéré en Allemagne.

Pour me permettre d'intervenir auprès de la H.V.D. Paris, je vous demanderais de me faire connaître la dernière adresse connue de M. LE MAY en Allemagne, l'établissement allemand où il travaillait et si possible l'adresse du camp où il est incarcéré.

P. Le Directeur  
L'Ingénieur Principal  
au Service central du Personnel  
S : ANDRE.

13 AVR 1944

DR/N2/41  
D.1873

Copie pour Monsieur le Chef du Service EX  
en le priant de se rapprocher de Mme LE MAY en vue d'obtenir la dernière adresse connue de son mari.

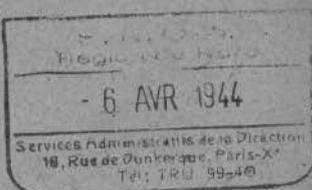
Le Directeur,

Signé: OUBOT

Qt.V.4.4.44.

SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

-----  
lère Division.  
-----



Paris, le - 5 AVRIL 1944

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

Par lettre DR. W 2/41 - D.1873 du 1er avril 1944, vous m'avez signalé que Mme LE MAY venait d'être avisée par un camarade de son mari que celui-ci serait incarcéré en Allemagne.

Pour me permettre d'intervenir auprès de la H.V.D.-Paris, je vous demanderais de me faire connaître la dernière adresse connue de M. LE MAY en Allemagne, l'établissement allemand où il travaillait et si possible l'adresse du camp où il est incarcéré.

6/4  
le 11/4

LE DIRECTEUR,  
L'Ingénieur Principal  
au Service Central du Personnel

LG/MN

Etat Français

-----  
Secrétariat d'Etat au Travail  
COMMISSARIAT GENERAL d'ACTION SOCIALE pour les  
FRANÇAIS travaillant en ALLEMAGNE  
-----

Service Social  
18, Rue de Madrid  
PARIS -8°-

Paris, le 24 Avril 1944

-----  
Référence à rappeler  
S/2/D 3123  
13.762

LE MINISTRE SECRETAIRE  
d'ETAT au TRAVAIL  
COMMISSARIAT GENERAL D'ACTION  
SOCIALE POUR LES FRANÇAIS  
TRAVAILLANT en ALLEMAGNE

à Monsieur CAZALET  
Chef du Service des Prisonniers  
S.N.C.F.  
8, Rue de Londres PARIS

OBJET: Affaire LE MAY René

REFERENCE: V/lettre P.C.42.312 M.O.F.A. N° 12  
du 14.4.44.

Nous vous accusons réception de votre  
lettre du 14 courant, nous signalant le cas  
de M. LE MAY René.

Nous vous informons que nous sommes  
intervenus auprès de notre Délégation  
Officielle de Berlin en vue d'obtenir une  
réduction de peine, si possible, et connaître  
le motif de son arrestation.

Dès que nous serons en possession de  
sa réponse, nous nous empresserons de vous  
la communiquer.

Veillez agréer, Monsieur, nos

....

salutations distinguées.

LE-COMMISSAIRE GENERAL,  
par ordre:  
P.le Chef du Service Social

Signature et Cachet

P.C. 42.312

M.O.F.A. N° 12

COPIE transmise à Monsieur le  
Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

à titre d'information,

Paris, le 27 Avril 1944

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*Messier*

*M. Arnaud*

*Le  
minist?*

*3*

Etat Français

Paris le 24 Avril 1944

-----  
Secrétariat d'Etat au  
Travail

Commissariat général d'ac-  
tion sociale pour les  
Français travaillant en  
Allemagne.

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT  
DU TRAVAIL

COMMISSARIAT GENERAL D'ACTION  
SOCIALE POUR LES FRANCAIS  
TRAVAILLANT EN ALLEMAGNE.

-----  
Service Social  
18, Rue de Madrid  
PARIS.

à Monsieur CAZALET  
Chef du Service des Prisonniers  
8, Rue de Londres - PARIS.

Réf. à rappeler  
S/2/D 3123  
13.762

OBJET - Affaire LE MAY, René

Réf. V/lettre P.C. 42.312 M.O.F.A. n° 12 du 14/4/44

Nous vous accusons réception de votre lettre du  
14 courant, nous signalant le cas de M. LE MAY, René.

Nous vous informons que nous sommes intervenus au  
près de notre délégation officielle de Berlin en vue  
d'obtenir une réduction de peine, si possible, et  
connaître le motif de son arrestation.

Dès que nous serons en possession de sa réponse,  
nous nous empresserons de vous la communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations dis-  
tinguées.

LE COMMISSAIRE GENERAL

par ordre

P. le Chef du Service Social

(s).....

P.C. 42.312  
M.O.F.A. n° 12

Copie transmise à M. le Directeur de  
l'Exploitation de la Région Nord.  
A titre d'information  
Paris le 27 Avril 1944  
Le Chef du Bureau des Prisonniers,  
(s) CAZALET

DR/N.2/41 D. 1873

6 MAI 1944  
Copie pour M. le Chef du Service EX.  
Pour le tenir au courant.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

Direction  
des Services Officiels  
Français en Allemagne

Cunersdorf, le 6/5/1944.

Repliée à :

Cunersdorf bei Wriezen an  
der Oder

Réf. 2094 C/S2

Monsieur CAZALET

V.R.: P.C. 42.312

Chef du Service des  
Prisonniers de la S.N.C.F

Affaire : LE MAY René

8, rue de Londres  
PARIS IXème

*cf a* →  
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14  
Avril 1944, citée en référence, j'ai  
l'honneur de vous informer que je suis  
intervenu auprès des Autorités Allemandes  
compétentes.

Je ne manquerai pas de vous faire  
connaître la suite réservée à ma démarche.

Je vous prie de m'excuser et  
Veuillez agréer, Monsieur, l'expres-  
sion de mes sentiments très distingués.

signature :

COPIE TRANSMISE à :  
Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la Région  
du NORD  
à titre d'information.

Le 10 Juin 1944.  
Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*27-11-44*  
*lettre de SCP*  
*(D. M.)*  
*P. B. B.*  
*indication d'origine*  
*14/6*  
*W. Marty*  
*U. Marty*

me

Q. 1873

Le mehaute.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM . . . . . : LE MEHAUTE

Prénoms . . . . . : Hyacinthe.

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Camionneur, Factage Ouest

Résidence de service . . . . . : Dépôt des Batignolles

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 22 Février 1937

Date et lieu de naissance . . . . : 28 Février 1910 à St GILDAS (Côtes du Nord)

Domicile civil . . . . . : 42 Rue Etienne Dolet à ARGENTEUIL (Seine & Oise)

Situation de famille . . . . . : Marié, 1 enfant âgé de 18 mois

Qualités professionnelles . . . . : Normales.

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } Engagé de 2 ans au 188<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie (Caporal)

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . } \_\_\_\_\_

Date de l'arrestation . . . . . : 27 Décembre 1943 - Reprise de service le 10  
Janvier 1944.

Motifs de l'arrestation . . . . . } Chasse illicite - Un gendarme allemand l'a  
trouvé porteur d'un furet et de bourses à lapins  
le 15 Novembre 1943 sur la Route de VALLANGOUJARD  
(Seine et Oise)

Condamnation . . . . . : 14 jours de prison.

Date, tribunal, motif . . . . . } \_\_\_\_\_

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . } \_\_\_\_\_

Lieu d'internement . . . . . : SANNIIS.

Nom du défenseur . . . . . : \_\_\_\_\_

D. 1873

SCP du Division  
le Directeur

28 FEV 1944

Signé : CAMBOURNAC

Paris, le 16 - 2 - 44

EX.N.g.p. 4 A/1  
D. 57.139Arrestation par  
les Autorités  
allemandes

Monsieur le Directeur,

LETTRE-REPONSE

Le Camionneur LE MEHAUTE, Hyacinthe; du Factage Camionnage Ouest, Dépôt des Batignolles (S.E.R.P.) a été condamné par les autorités d'occupation à une peine de 14 jours de prison qu'il a purgée du 27 Décembre 1943 au 9 Janvier 1944 inclus pour délit de chasse illicite relevé à sa charge par un gendarme allemand qui l'a rencontré le 15 Novembre 1943 sur la route de VALLANGOUJARD (S.et.O.) porteur d'un furet et de bourses à lapins.

Les faits ayant motivé l'arrestation de LE MEHAUTE n'étant assimilables à aucun de ceux repris au barème annexé au Memento de la réunion tenue au S.C.P. le 22 Septembre 1942, il me paraît néanmoins que nous pourrions faire payer à l'intéressé une allocation égale aux 3/4 de la rémunération dont il a été privé en lui faisant infliger d'autre part un blâme sans inscription au dossier pour s'être mis par sa faute dans l'impossibilité d'assurer son service.

A

~~DR/N2/41-D 7873~~~~M. le Chef  
du Service EX~~~~j'approuve vos propositions  
A ci-dessus.~~~~Le Directeur~~

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir si vous êtes d'accord.

ci-joint fiches de renseignements

signé "Dagardin"

Paris, le 19 FEV 1944

EX.N.g.p. 4 A/1  
D. 57.139Arrestation par  
les Autorités  
allemandesLETTRE-REPONSE

Monsieur le Directeur,

Le Camionneur LE MEHAUTE, Hyacinthe, du Factage Camionnage Ouest, Dépôt des Batignolles (S.E.R.P.) a été condamné par les autorités d'occupation à une peine de 14 jours de prison, qu'il a purgée du 27 Décembre 1943 au 9 Janvier 1944 inclus, pour délit de chasse illicite relevé à sa charge par un gendarme allemand qui l'a rencontré le 15 Novembre 1943 sur la route de VALLANGOUJARD (S.et.O.) porteur d'un furet et de bourses à lapins.

Les faits ayant motivé l'arrestation de LE MEHAUTE n'étant assimilables à aucun de ceux repris au barème annexé au Memento de la réunion tenue au S.C.P. le 22 Septembre 1942, il me paraît néanmoins que nous pourrions faire payer à l'intéressé une allocation égale aux 3/4 de la rémunération dont il a été privé en lui faisant infliger d'autre part un blâme sans inscription au dossier pour s'être mis par sa faute dans l'impossibilité d'assurer son service.

A

DR/K2/41-D 7873

A. le Chef  
du Service EX

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir si vous êtes d'accord.

Ci-joint fiches de renseignements

Le Chef du Service de l'Exploitation

J'approuve vos propositions

A ci-dessus

Le Directeur

C. J. J. J.

M. le Directeur 22/2/44

Il s'agit d'une infraction révéllée  
contre les ordonnances allemandes:

nous pouvons accorder une allocation  
correspondant aux 3/4 de la rémunération  
d'activité (colonne 2 du barème Fatalot) et  
nous contenter d'un B. S. I. comme  
punition.

Si vous êtes d'accord, ci-joint:

- projet de réponse à M. Dégardin,
- notice de renseignements destinée au  
S.C.P.

Me réjouis  
 de le voir en 2 ans et de  
 me rendre - me en le fait  
 que l'org. et q. condamnata  
 qui n'aurait pas mille fois  
 de justice française  
 C. n. et p. la 5. 10  
 22/2 38

**Archer**

Code forestier : (57)

chasse sans permis

amende de 50 à 200 f

chasse en temps prohibé

amende de 100 à 500 f

L'amende peut en outre s'ag-  
graver d'un emprisonnement  
allant de 6 jours à 2 mois  
si le délit a été commis à  
l'aide d'engins prohibés

23 fev 44

Le gal

M. Audot

Je me permets de faire remarquer que pour un délinquant primaire comme le Mehante la justice française aurait certainement accordé le sursis pour la peine de prison, ce que n'a pas fait la justice allemande. La question reste donc entière, à mon sens.

Si le délit est estimé grave, il ne peut tout de même être comparé à un vol ou à une activité communiste (pas d'allocation): je pense que la remarque pourrait être présentée à M. le Directeur, qui accepterait peut-être d'accorder une allocation = 1/2 Penn.

Si le délit est estimé grave, pouvons-nous nous contenter du B. S. I. proposé par le D. G. ? N'y aurait-il pas lieu d'élever au minimum au B. A. I. la sanction consécutive à un délit qui a tenu l'agent éloigné 14 jours de son service ?

M. le Directeur  
admet 1/2 sursis + B.S.I.  
28/2 44

M. Veron

S.N.C.F.

28 FEV 1944

---  
Région du NORD  
---



D. R/N. 2/41  
D. 1873

Monsieur le Chef du Service EX.

V.R.: EX.N. sp. 4 A/1  
D. 57.139  
du 18/2/1944

Le délit de braconnage à l'aide d'engins prohibés commis par le camionneur LE MEHAUTE, Hyacinthe, du dépôt des Batignolles (factage Quasi) aurait entraîné de la part de la justice française, s'il lui eût été déféré, également une condamnation à une peine de prison ainsi que le prévoit le code forestier. Toutefois, comme il s'agit d'un délinquant primaire, le tribunal français eût certainement accordé à notre agent le bénéfice du sursis.

J'estime, en conséquence, qu'il y a lieu de verser à l'intéressé, pendant les 14 jours de son incarcération par les A.O., une allocation égale à la moitié de sa rémunération d'activité.

Je suis d'accord avec vous pour lui faire infliger un Blâme sans inscription au dossier pour s'être mis par sa faute dans l'impossibilité d'assurer son service.

Le Directeur,

Signé: CAMBOURNAC

D. 1873

OK

Demercier, Ferdinand

(Vou auin Soude, 1873)

~~11~~  
11  
~~11~~  
11

9  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

S. N. C. F.  
RÉGION DU NORD

Le 16 AVRIL 1943 19

EXPLOITATION

17 AVR 1943

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.gp 4 A/1  
D. 42.651

Affaire BONFILS  
Retraite

LETRE-REPONSE

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction.

Ainsi que je vous en ai avisé,  
le chef de train BONFILS Charles,  
de Beauvais, a été mis en état  
d'arrestation le 20 Octobre 1941  
par les autorités allemandes, trai-  
semblablement en raison de ses affi-  
nités avec le parti communiste; sa  
famille ignore le lieu actuel d'in-  
ternement et ne reçoit plus aucune  
nouvelle.

17.4  
D  
55 ans, 4 nov. 1942  
32 ans d'affor

Le Chef d'Arrondissement me  
propose de faire prononcer la mise  
à la retraite de BONFILS qui est  
né le 4 Novembre 1887, est entré  
au chemin de fer le 7 Octobre 1910  
et a été affilié le 1er Octobre  
1911 à la Caisse des Retraites.

BONFILS est traité sans solde  
depuis le 20 Octobre 1941, date de  
son arrestation, et si nous pro-  
nonçons sa mise à la retraite à  
compter du 1er Juin 1943, nous se-  
rions dans l'obligation de faire

...

prononcer sa mise en disponibilité pour  
la période du 20 Octobre 1941 au 31 Mai  
1943 inclus.

Je préférerais maintenir le statu-quo  
et je vous demanderai de me faire connaître  
votre avis.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*J. Henry*

- 4 JUIN 1943

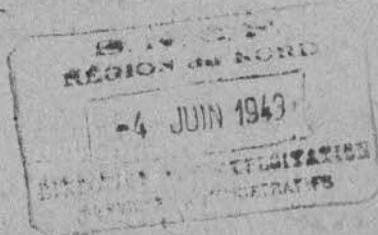
DR/N 2/41 9 1873

M. Chevier

J'ai soumis l'affaire à M. le Directeur : il  
est bien d'accord pour maintenir le statu-  
quo.

L'Ingénieur en Chef

*J. Henry*



Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. 5 FEV 1944 Service des... 18, Rue de... Tel. 100...

NOM : DINDE
Prénoms : André, Jean, Pierre
Grade à la S.N.C.F. : Homme d'équipe confirmé
Résidence de service : HESDIN
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 30.4.1937
Date et lieu de naissance : 18.8.21 à HESDIN
Domicile civil : rue des Petits Jardins à HESDIN (P. de G.)
Situation de famille : célibataire sans charges
Qualités professionnelles : bonnes
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)
Affiliation politique (s'il y a lieu)
Date de l'arrestation : courant du mois d'Octobre 1943
Motifs de l'arrestation : inconnu. Lettre de M. le Directeur Général à la H.V.D. Paris pour tenter d'obtenir des renseignements.
Condamnation
Date, tribunal, motif
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce
Lieu d'internement : Allemagne - Agent détaché à la D.R.B. à BRAUNSCHWEIG.
Nom du défenseur

D. 1873

Service Central - au 507 Le Directeur

25 FEV 1944

Signe : CARROUJAC

S.N.C.F.

Région d Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
par les Autorités d'occupation



NOM . . . . . : LEMERCIER

Prénoms . . . . . : Fernand, Alexis

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Homme d'équipe confirmé

Résidence de service . . . . . : SAINT-POUL (P. de G.)

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 1.5.1940

Date et lieu de naissance . . . . : 29.8.21 à HUBY-St-LIN

Domicile civil . . . . . : Rue de Guisay à HUBY-St-LIN

Situation de famille . . . . . : célibataire sans charges

Qualités professionnelles . . . . : normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } /

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . } /

Date de l'arrestation . . . . . : courant du mois d'Octobre 1943

Motifs de l'arrestation . . . . . } inconn. Lettre de M. le Directeur Général à la  
H.V.D. Paris pour tenter d'obtenir des rensei-  
gnements.

Condamnation . . . . . : /

Date, tribunal, motif . . . . . } /

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . } /

Lieu d'internement . . . . . : Allemagne. Agent détaché à la D.R.B. à  
BRAUNSCHWEIG.

Nom du défenseur . . . . . : /

D. 1873

25 FEV 1944

*J.P. au Son  
le Directeur*

Signé : CAMSTURNAG

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

Le

19

*Revenir au net  
et me f. signer  
sur la P. en 2 accus*

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 9 Janvier par laquelle vous m'entretenez de MM. DINDE et LEMERCIER, agents de la S.N.C.F. détachés à la Reichsbahn et actuellement incarcérés en Allemagne.

*Comme nous ne sommes pas obligés d'observer*

1°-C'est en application d'instructions émanant des autorités allemandes que l'indemnité d'éloignement ~~alors~~ versée aux intéressés fut supprimée à dater du 1er Mars 1944. Toutefois, par mesure tout à fait *la réponse a* bienveillante, je leur ai accordé, à partir de la même date, une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité, mais leurs délégataires, MM. DINDE et LEMERCIER, pères, ont refusé, à l'époque, d'en percevoir le montant.

2°-Peu après la libération, la situation administrative de MM. DINDE et LEMERCIER, fils, a été revue; l'indemnité d'éloignement, rétablie à compter du 1er Mars 1944, a été récemment mandatée à leurs délégataires.

3°-Ainsi que nous l'avons fait savoir, en Mai dernier, à M. DINDE père, nous sommes intervenus auprès des allemands et du Commissariat Général d'Action Sociale pour les français travaillant en Allemagne afin de connaître le motif de l'incarcération de son fils. Ce n'est qu'au début du mois d'Août dernier que nous avons appris par l'Office allemand des Affaires Etrangères que MM. DINDE et LEMERCIER, fils, étaient inculpés d'avoir nui à la production de guerre allemande et incarcérés à la prison de BRAUNSCHWEIG, sans autres précisions sur la peine encourue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE DIRECTEUR,

Monsieur le Directeur  
de la Maison du Prisonnier  
et du Déporté  
Avenue de la République à HESDIN  
(Pas-de-Calais)

26 février 1944

DR/N2/41 D.AW  
Incarcération en  
Allemagne d'agents  
détachés à la D.R.B.

VR/ EX.N GP 5 A/6  
du 17 Février 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

Bien que l'aiguilleur de 2<sup>e</sup> cl. DESSON, Jules, d'HAUTMONT, ait souscrit, avant son départ à la D.R.B., en faveur de sa femme, une délégation de solde pour toutes les sommes dues par la S.N.C.F., M. le Directeur estime que, sauf adversité, il n'y a pas lieu de verser à Mme DESSON la part de prime de fin d'année due à son mari au titre de l'exercice 1943, cette somme devant être mise en réserve afin de constituer un pécule pour le moment du retour de notre agent.

En ce qui concerne les 10 autres agents de l'Exploitation qui, détachés à la D.R.B. sont actuellement incarcérés en Allemagne, M. le Directeur a pris les décisions suivantes :

- versement, à partir du 1/1/44, date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe  
DINDE, André d'HESDIN  
LEMERCIER, Fernand de SAINT-POL  
HODIQUE Victor, de LONGUEAU  
et PREVOST Gérard, de NOYON,  
tous célibataires sans charges et incarcérés pour un motif inconnu.
- versement à partir du 1/1/44 (date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale à la moitié(1) de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe  
MARLIER Georges de LILLE  
MELET Kléber de FIVES-St-SAUVEUR,  
mariés et qui sont incarcérés pour leur conduite anti-allemande.
- versement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1944, d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité au facteur confirmé DELCAUCHY, Serge, célibataire sans charge, arrêté pour un motif inconnu; si, avant son départ à la D.R.B. DELCAUCHY n'avait pas désigné de délégataire, les sommes à lui revenir au titre de cette allocation mensuelle seraient à mettre en réserve jusqu'à son retour.
- suppression de l'indemnité d'éloignement sans versement d'aucune allocation à l'homme d'équipe DELHOMME, René, de GREIL, célibataire sans charges, condamné à 18 mois de prison pour complicité de vol.
- aucun versement d'allocation aux auxiliaires CARIOC'H Jean et LABOULY, Roger, de La Chapelle-Triage qui sont incarcérés pour un

(1) de façon à ne pas verser à leur délégataire plus aujourd'hui qu'au départ.

motif inconnu : il ne leur est attribué aucune allocation, non pas parce que appartenant à la classe 1942 ils sont soumis au S.T.O. et, de ce fait n'ont pas perçu d'indemnité d'éloignement, mais parce que ce sont des auxiliaires (les allocations mensuelles prévues par le barème du 22 septembre 1942 du S.C.P. étant réservées aux agents du cadre permanent.)

L'Ingénieur en chef,  
signé : OUDOT.

ETAT FRANÇAIS

Secrétariat d'Etat au Travail

COMMISSARIAT GENERAL d'ACTION SOCIALE pour les FRANÇAIS travaillant en ALLEMAGNE

Direction et Service Technique  
93 Boulevard Haussmann - PARIS 8<sup>e</sup>  
téléphone 71-70 et la suite

Paris, le 16 Mars 1944

Le Commissaire Général à l'Action Sociale pour  
les Français travaillant en Allemagne

Référence à rappeler 6199

B/LR CSR/N<sup>o</sup>  
V/Réf : P.C. 42.108

à Monsieur le Chef du Service  
des Prisonniers  
Société Nationale des Chemins de fer français  
8 rue de Londres - PARIS 8<sup>e</sup>

Objet : Demande d'intervention pour 9 employés de la S.N.C.F. arrêtés

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 courant nous demandant d'entamer des démarches pour 9 employés de la S.N.C.F. qui ont été arrêtés dans le courant du mois d'octobre pour un motif inconnu.

Nous transmettons sans retard ce dossier à notre Service Juridique auprès de notre Délégation Officielle de Berlin en lui demandant d'intervenir au plus tôt et de nous tenir au courant.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer tous les renseignements que nous pourrions recueillir.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signature et cachet.

S.O.F.A. n° 6  
-----  
COPIE transmise à Monsieur le Directeur de la Région du NORD, à titre d'information. - Cette affaire concerne les agents ci-après détachés à la S.N.C.F. et arrêtés en Octobre 1943.

- ABRIOS, Paul, auxiliaire homme d'équipe à La Chapelle-Intérieure
- CABIOC'H, Jean, d° Le Chapelle-Triage
- DELOACHY, Serge, Facteur confirmé d°
- DINDR, André, Homme d'équipe confirmé à Hesdin
- HODINER, Victor, Homme d'équipe à Longueau
- LABOULE, Roger, auxiliaire homme d'équipe à La Chapelle-Triage
- LEBERGIER, Fernand, Homme d'équipe confirmé à Saint-Pol
- DETON, Charles, aiguilleur de 2<sup>e</sup> cl. à Hautmont
- PREVOST, Gérard, Homme d'équipe à Noyon.

Paris, le 20 mars 1944  
Le Chef du Bureau des Prisonniers  
signé : CAZALOT.

DR/NE/41  
D 1373

-----  
COPIE à Monsieur le Chef du Service EX  
Pour le tenir au courant.

Le Directeur,  
Signé : OUDOT

OD  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

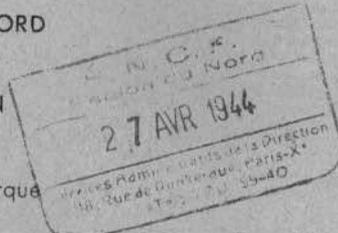
RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD



Le 26 AVRIL 1944 19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

EX.N.gp.5.A/6

-----  
Incarcération  
en Allemagne  
d'agents déta-  
chés à la DR.

---  
V:DR/N3/41  
DAW  
du 26/3/1944

M. TISNES me transmet les lettres ci-jointes de M. DINDE, père et délégué de l'homme d'équipe DINDE, Fernand, de St-POL, détaché à la D.R. et actuellement incarcéré en Allemagne.

Avisé de la décision prise par M. le Directeur d'accorder à son fils, à partir du 1er Mars 1944 (date de la suppression de l'indemnité d'éloignement), une allocation mensuelle égale au 1/4 de sa rémunération d'activité, M. DINDE proteste contre cette mesure et demande, en outre, avec insistance, à connaître le motif de l'incarcération de son fils.

Nous ne connaissons pas encore le motif de l'incarcération de l'homme d'équipe DINDE. Le Service Central avisé, en son temps, est intervenu, d'une part, auprès de la H.V.D.-PARIS et, d'autre part, auprès du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne (Vos com-  
.....

munications DR/N.1/41 du 17 Janvier  
et DR/N.2/41 du 30 Mars 1944).

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Cherrier*

CUNESDORF, le 19.7.1944

Réf. N° 3756 c/SE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Service Central du Personnel  
Bureau des Prisonniers  
- à l'attention de M. CAZALET -  
8 Rue de Londres PARIS  
(9è)

Monsieur,

Je me réfère à votre lettre P.C. 42.108 du 9 Mars 1944 et à ma réponse n° 1094 c/SE du 3 Mai 1944.

L'Office allemand des Affaires étrangères vient de me communiquer les renseignements suivants concernant divers membres de la S.N.C.F. dont vous m'annoncez l'arrestation dans votre lettre susvisée.

Paul ARBIOS  
André DINDE  
Roger LABOULY

Jean CABIOCHE  
Victor HODIQUE  
Fernand LEMARCIER

sont accusés par les Autorités allemandes de s'être concertés pour ralentir et négliger leur travail. Ils auraient provoqué des dégâts à des wagons de marchandises en les laissant rouler librement et se tamponner. Les intéressés ont donc été inculpés d'avoir nui à la production de guerre allemande, et se trouvent détenus à la prison de BRAUNSCHWEIG.

Il ne semble pas jusqu'ici qu'une peine d'une durée déterminée ait été prononcée contre eux. Je vais m'efforcer d'obtenir des précisions sur ce point.

Par ailleurs, je n'ai pas encore reçu de réponse en ce qui concerne M.M. DELCAUCHY et PREVOST.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

signature.

Bureau des Prisonniers  
P.C. 427108  
Tri. 91-73

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la Région du Nord  
à titre d'information.  
PARIS, le 1er Août 1944  
Le Chef du Bureau des Prisonniers,  
signé: CAZALET

# MAISON DU PRISONNIER DU PAS-DE-CALAIS

Références à rappeler :

15 JANV 1945

& DU DEPORTE-HESDIN  
-----

9 JAN 1945

Tout le courrier doit être adressé  
à M. le Directeur  
sans désignation de Nom.

Monsieur le Directeur de la S.N.C.F  
Région Nord  
P A R I S  
-----

*SS. 8-118  
N. Oudot  
d'air pour il y a 2 m is prison  
à l'infirmerie des déportés ?*

*aux agents carriés à Arras  
les parents ?*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une correspondance échangée entre Monsieur DINDE dont le fils André né en 1921, employé à la gare d'Hesdin, a été déporté en Allemagne où il est emprisonné depuis plus d'un an pour un motif que l'on ignore, et monsieur le Chef du 3ème arrondissement à Saint Omer.

- 1° une lettre N° 1, émanant de Saint-Omer et signifiant la cessation du paiement de l'indemnité d'éloignement.
- 2° Une lettre N° 2 émanant également de Saint Omer et faisant réponse à une réclamation de Monsieur DINDE père.
- 3° Une lettre N° 3, dernière adressée par Monsieur DINDE et à laquelle il n'a jamais été donné de réponse.

Fernand LEMERCIER de HUBY SAINT LEU, dont il est fait allusion dans la lettre N° 1, également employé à la gare d'Hesdin se trouve exactement dans le même cas que le fils Dinde avec qui il partage le même sort.

Que leurs enfants travaillent ou non, il est doublement pénible pour ces deux familles qui les ont vu partir contre leur gré pour l'Allemagne de les y savoir aujourd'hui sequestrés pour un motif inconnu d'elles.

De même, si ces deux jeunes gens ont encouru une punition outre Rhin, ça n'est certes pas pour avoir agi en mauvais français, aussi au vu de ces considérations on s'explique mal la mesure prise à l'égard de leurs parents, mesure qui en pareil cas nous paraît aussi inconcevable qu'arbitraire.

J'espère que vous voudrez bien examiner cette affaire avec la plus grande attention afin que justice soit rendue aux familles DINDE & LEMERCIER, en faveur desquelles nous vous demandons de bien vouloir accorder les réparations qui s'imposent.

Dans cet espoir, je vous prie de bien vouloir agréer monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

.....

Le Directeur de la Maison du Prisonnier et du Déporté

*H. Eschenbrenner*

H. ESCHENBRENNER



9 JAN 1945

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

15 JANV 1945

LUN. 15 JANV 45

*Communiqué*  
à M. le Chef du Service EX

DR. N2.44.DY873

en le priant :

- de me confirmer que, conformément à ma lettre DR. N2.44-D. Ans du 1.12.44, l'indemnité d'éloignement a bien été rétablie et est régulièrement payée aux familles Dinde André et Lemerica Fernand,

- de préparer à ma signature un projet de réponse à M. Eschenbrenner.

Le Directeur  
*Thermy*

DIVISION DU S<sup>e</sup> GENERAL  
2<sup>e</sup> SUBDIVISION

44  
3  
- 5A  
3  
- 23/1/45

19 JANV 1945

MAISON  
DU  
PRISONNIER  
DU PAS-DE-CALAIS

& DU DEPORTE-HESDIN

RECOMMANDEE  
-----



Monsieur le Directeur de la S.N.C.F.  
de la région Nord  
10 rue de Dunkerque 10

HESDIN

*lettre n° 1872*

PARIS  
-----





15 JUIL 1965  
Lettre de la Maison du Jouvencien  
Communiqué du Pas de Calais  
à M. le Chef du Service EX du 9/11/65

DR. N2.44-D4893

en se priant :

- de me confirmer que, conformément à ma lettre DR.N2.44-D. Ans du 1.12.64, l'indemnité d'alignement a bien été rétablie et est régulièrement payée aux familles Diinde André et Lemerrier Fernand.
- de préparer à ma signature un projet de réponse à M. Eschoubrumer.

15 JUIL 1965

S. Berry

Suite à précédente correspondance concernant les H.E. DINDE André et LEMERCIER actuellement incarcérés en Allemagne, l'indemnité d'éloignement dont bénéficient ces agents en application de l'avis Général Pl N°2 du 1er mars 1943 leur sera supprimée à partir du 1er mars 1944.

Toutefois les intéressés qui sont tous deux célibataires sans charges recevront à compter de cette date et pendant toute la durée de leur incarcération une allocation mensuelle égale au 1/4 de leur rémunération d'activité. Cette allocation sera payée aux délégataires de l'indemnité d'éloignement.

Pr le ~~Chef~~ du 3ème arrondissement  
L'inspecteur Principal

POUR COPIE CONFORME

3ème Arrondissement  
Saint Omer le 29/3/44

COPIE N° 2

PQ8398

Monsieur le Chef de Gare,

Suite à votre note du 24 courant par laquelle vous me transmettez une lettre de Monsieur DINDE François père de l'H.E Dinde André détaché à la D.R B qui déclare ne pouvoir accepter l'allocation mensuelle égale au I/4 de rémunération d'activité de son fils.

Du fait de son incarcération notre agent n'assure plus son service prévu et ne peut prétendre à une rémunération.

Voulez-vous en conséquence faire connaître au délégataire qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'une mesure arbitraire prise à l'occasion de l'arrestation de son fils, mais au contraire d'une mesure bienveillante de la S.N.C.F en faveur de ses agents.

Vous me ferez connaître si Monsieur DINDE maintient sa décision.

Pr le Chef du 3ème Arrondissement

L'inspecteur Principal

Pr copie Conforme.

EX.N.gp.5.A/6

Monsieur le Directeur.

J'ai bien reçu votre lettre du 9 Janvier par laquelle vous m'entretenez de MM. DINDE et LEMERCIER, agents de la S.N.C.F. détachés à la Reichsbahn et actuellement incarcérés en Allemagne.

C'est en application d'instructions émanant des autorités allemandes que l'indemnité d'éloignement alors versée aux intéressés fut supprimée à dater du 1er Mars 1944. Toutefois, par mesure tout à fait bénévole, je leur ai accordé, à partir de la même date, une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité, mais leurs délégataires, MM. DINDE et LEMERCIER, pères, ont refusé, à l'époque, d'en percevoir le montant.

Peu après la libération, la situation administrative de MM. DINDE et LEMERCIER, fils, a été revue; l'indemnité d'éloignement rétablie à compter du 1er Mars 1944, a été récemment mandatée à leurs délégataires.

Ainsi que nous l'avons fait savoir, en Mai dernier, à M. DINDE père, nous sommes intervenus auprès des allemands et du Commissariat Général d'Action Sociale pour les français travaillant en Allemagne afin de connaître le motif de l'incarcération de son fils. Ce n'est qu'en Août du mois d'août dernier que nous avons appris par l'Office allemand des Affaires Etrangères que MM. DINDE et LEMERCIER, fils, étaient inculpés d'avoir servi à la production de guerre allemande et incarcérés à la prison de BRAUNSCHWEIG, sans autres précisions sur la peine encourue.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE DIRECTEUR.

Monsieur le Directeur  
de la Maison du Prisonnier  
et du Déporté  
Avenue de la République à HESDIN  
(Pas-de-Calais)

Paris, le 7 décembre 1945

8, rue de Londres (9<sup>e</sup>)

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL1<sup>ère</sup> DivisionSection des prisonniers  
et des déportés civilsMonsieur le Directeur de la Région  
du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les agents désignés ci-après figurent sur une liste de personnes exécutées à la prison de BRANDENBURG-GORDEN :

M.M. ARBIOS Paul, auxil. La Chapelle Intre	22 ans	- exécuté le 13/9/44.
CABIOC'H Jean, auxil. La Chapelle Tge	22 ans	d°
DELCAUCHY Serge, fact.conf.	d° 22 ans	d°
DINDE André; H.d'équipe Hesdin	23 ans	d°
DUCHEMIN Pierre, Aux. La Chapelle Int.	22 ans	d°
LABOULY Roger, Aux. La Chapelle Tge	22 ans	d°
LEMERCIER Fernand, H. équipe St-Pol	23 ans	d°
MEENUGE Raymond, H.d'équipe Aubigny-en-Artois	26 ans	d°
RICHARD Jean, Auxil. La Chapelle-Tge	22 ans	d°
HODIQUE Victor, H.d'équipe Longueau	31 ans	d°
DELVALLEZ Jean, Inspect.de ch.de.F.	38 ans	- exécuté le 21/11/1944.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, les certificats de décès qui nous ont été remis par le Ministère de la Population - Secrétaire Général des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés - concernant les intéressés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire remettre ces pièces aux familles de ces agents.

Le certificat de décès concernant M. DINDE André a été adressé directement à sa famille, à la suite d'une visite de ses parents.

Le Chef de Section,

.....

E/21.12.45  
S: Hebert

copie à Ex

D.

17 FEV



Monsieur le Directeur,

DR/N2/41  
D.1873

J'ai bien reçu votre lettre du 9 Janvier par laquelle vous m'entretenez de MM. DINDE et LEMERCIER, agents de la S.N.C.F. détachés à la Reichsbahn et actuellement incarcérés en Allemagne.

1°.- Conformément aux errements que nous étions alors obligés d'observer, l'indemnité d'éloignement versée aux intéressés fut supprimée à dater du 1er Mars 1944. Toutefois, par mesure tout à fait bienveillante, la Région a accordé, à partir de la même date, une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité, mais leurs délégataires, MM. DINDE et LEMERCIER pères ont refusé, à l'époque, d'en percevoir le montant.

2°.- Peu après la libération, la situation administrative de MM. DINDE et LEMERCIER fils a été revue; l'indemnité d'éloignement, rétablie à compter du 1er Mars 1944, a été récemment mandatée à leurs délégataires.

3°.- Ainsi que nous l'avons fait savoir, en Mai dernier, à M. DINDE père, nous sommes intervenus auprès des allemands et du Commissariat général d'Action sociale pour les français travaillant en Allemagne afin de connaître le motif de l'incarcération de son fils. Ce n'est qu'au début du mois d'Août dernier que nous avons appris par l'Office allemand des Affaires étrangères que MM. DINDE et LEMERCIER fils étaient inculpés d'avoir nui à la production de guerre allemande et incarcérés à la prison de BRAUNSCHWEIG, sans autres précisions sur la peine encourue.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Monsieur le Directeur  
de la Maison du Prisonnier  
et du déporté,  
Avenue de la République à  
HESDIN (P. de C.)

Le Directeur,  
Signé: OUDOL

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

suite à communication téléphonique du 10 jan-  
vier 1946

La Chef de la Subdivision du Personnel  
EX.N.gp.4 A/1  
D. 57.241

*Chery*  
12 JAN 1946

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de BOULOGNE,

Confirmation de ma communication té-  
léphonique du 10 janvier 1946.

M. FLAMENT, Chef adjoint du Service  
Central du Personnel, a reçu un faire  
part d'une messe qui doit être célébrée  
le 16 janvier 1946 à 11h. en l'Eglise  
d'Huby-St-Leu à la mémoire de l'ex-Homme  
d'Equipe LEMERCIER, Fernand, de ST-POL,  
exécuté en Allemagne alors qu'il était  
détenu à la Reichsbahn.

M. FLAMENT ne pouvant assister à la  
cérémonie désire que la S.N.C.F. soit re-  
présentée par un fonctionnaire qualifié.

Je vous demanderai de faire le néces-  
saire à cet effet.

Signé: CHEVRIER

*4/1/46  
M. Flament  
le 11/1/46  
reçu  
fait au  
de l'Arr.  
7*

- 7 JUN 1948

Monsieur,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre fils décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Recevez, Monsieur, avec mes hommages respectueux pour Madame DINDE, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

M. ROBERT

Monsieur DINDE,  
12, rue des Petits Jardins  
à HESDIN (Pas-de-Calais)

MINISTRE DES ANCIENS  
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

MORT POUR LA FRANCE

Service Central de l'Etat-Civil  
des Successions et des Sépultures  
Militaires

AVIS OFFICIEL DE DECES n° 572.443

Etat-civil 1er Bureau  
(Document à remettre à la famille)

Le Service Central de l'Etat-civil, des Successions, et des  
Sépultures Militaires est avisé du décès du :

Nom : BONFILS

Prénoms : Charles, Aristide

Date et lieu de naissance : 4 Novembre 1887 - Maisoncelle-Tuilleries  
(Oise)

N° Mle :

Grade :

Corps : Forces françaises de l'Intérieur

Date du décès : en novembre 1942 au camp d'AUSCHWITZ (Hte Silésie)

Causes du décès :

Lieu d'inhumation :

Adresse de la famille (épouse) Mme Veuve BONFILS .139, route de Paris  
à VOISINLIEU (Oise)

Paris le 21 Juin 1948  
37, rue de Bellechasse (VII<sup>e</sup>)

Pr. l'Intendant Général  
Chef du Service et par son ordre

signé : illisible

Destinataire :

M. le Maire de Voisinlieu (Oise)

Copie certifiée exacte

Pour le Maire

Le Conseiller municipal délégué

et (s).....

DR/N.2/47

Secours aux ayants-droit  
d'agents décédés par  
fait de guerre.

-----

Monsieur le Directeur,

Par lettre n° Pe 936 du 3 octobre 1946, le S.C.P. a décidé d'étendre le bénéfice des dispositions des lettres P.1441 et Pe 1221, des 7/2 et 5/11/45, aux ayants-droit des agents suivants :

- agents décédés au cours de leur déportation qui avaient été arrêtés pour des faits en rapport avec le service ou pour avoir accompli des actes de sabotage sur le chemin de fer en vue de nuire aux allemands. (A)

Sur intervention de M. MARTHELOT, Président du Groupe Nord de "Résistance Fer", vous avez admis d'étendre l'application de ces instructions aux cas de déportation pour renseignements donnés aux alliés par les résistants sur le fonctionnement du chemin de fer. (B)

Le Service EX., par note ci-jointe, nous demande s'il convient de faire bénéficier également de cette mesure les ayants-droit de M. BONFILS, Charles, ex-chef de train de Beauvais, arrêté le 20/10/41 par les autorités allemandes pour activité politique et décédé en novembre 1942 au camp d'Auschwitz, pour lequel il a été délivré un avis de décès portant la mention "Forces Françaises de l'Intérieur" indiquant qu'il a appartenu à un organisme de résistance.

Or, d'une part, d'après les renseignements que nous possédons, cet ex-agent a vraisemblablement été arrêté en raison de ses affinités avec un parti politique et il nous est précisé, d'autre part, que l'intéressé ne figure pas sur les contrôles de Résistance-Fer. (C)

Les conditions prévues pour l'application des dispositions des lettres P.1441 et Pe 1221 - déportation pour faits en rapport avec le chemin de fer : sabotage ou fourniture de renseignements - ne semblent donc pas remplies dans le présent cas et il ne paraît pas possible d'admettre des ayants-droit de M. BONFILS au bénéfice de la mesure d'extension prévue.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre décision.

Lettre de la Fédération Nationale  
des Travailleurs des Chemins de fer  
N° 1414 AB/HR en date du 20/2/47  
adressée à M. Chambon  
transmise à M. le Directeur  
"Pour le renseigné"

Concernant le cas de M. Duval  
André requis pour le STO et détaché  
à la DRB le 16/1/43 incriminé  
pour acte de sabotage à fusille  
à Brandenburg le 13. 9. 44 -

Transmise à EX  
Pour examen et projet de réponse  
Le Directeur  
Signé: Hébert  
25/2/47

S. N. C. F.

Service Central  
du Personnel  
1ère Division  
N/Réf. P

OBJET  
Rappel

S. N. C. F.  
REGION DU NORD

14 AVRIL 1947 1. 1 AVRIL 1947  
Paris, le

DIRECTION REGIONALE  
PERSONNEL

Monsieur le Directeur de  
la Région du Nord,

Je rappelle à votre attention l'affaire  
indiquée ci-dessous :

N/Réf. Pe 234 du 24 Février 1947  
relative à la situation de M. DINDIE dont  
le fils h. 24 a Verdun a été fusillé par  
les Allemands le 13.9.44

Une promptre reponse m'obligerait.

L. Inspecteur

Archevêque

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDEX.N.SP 4 A/1 c  
D 42.651Application des  
dispositions  
de la lettre  
Pe 930  
du 3.10.1946LETTRÉ REPONSE

Mod. E 932 3 Ac 11.648

Monsieur Le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

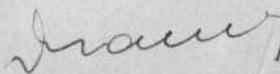
Je n'avais pas compris parmi les agents décédés en déportation et aux ayants-droit desquels il est fait application des dispositions de la lettre Pe 930 du 3 Octobre 1946, du S.C.F. le chef de train BONFILS, Charles, de BEAUVALS qui, mis en état d'arrestation le 20 Octobre 1941 par les autorités allemandes pour activité politique, est décédé en Novembre 1942 au camp d'AUSCHWITZ.

Or, l'avis officiel de décès dont je vous transmets ci-joint copie, mentionne que l'intéressé appartenait aux Forces françaises de l'Intérieur.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si nous devons considérer BONFILS comme ayant été déporté pour faits se rapportant à la résistance et, dans ce cas, l'assimiler aux agents tués en service par faits de guer-

*re.*  
P.S. le nom de Bon fils ne figure pas sur les contrôles de Résistance. Cet organisme a toutefois été informé que l'intéressé aurait été arrêté à la suite d'une dénonciation le signalant comme appartenant à un groupe de résistance.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



T.S.V.

P

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

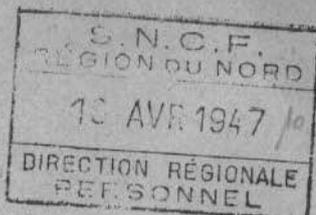
en l'informant que Monsieur le  
Directeur a estimé que le cas de  
M. BONFILS devait être classé dans la  
catégorie B du tableau donné par la  
lettre P. 1441 du 7.2.1945 du S.C.P.  
(agents tués hors service par faits de  
guerre) le rapport, avec le service, des  
faits qui ont entraîné l'arrestation,  
n'apparaissant pas d'une façon certaine.

Monsieur le Directeur a également  
fait remarquer que contrairement à ce  
que laisse entendre le dernier alinea  
de votre note, tout fait de résistance  
ne donne pas droit à être classé comme  
agent tué en service par faits de guerre  
mais seulement les faits de résistance  
en rapport avec le service.

Il y aura lieu de tenir compte de  
cette directive, le cas échéant.

Signe: OUDCI

EX.N.gp.44/1  
D 57.243



Paris, le

15 AVR 1947

Agent exécuté par  
les Allemands

-----  
LETTRE REPONSE

Monsieur le Directeur,

Avant de préparer, comme vous me l'avez demandé, un projet de réponse à la lettre ci-jointe de l'U.S.R.N. concernant l'ex-homme d'équipe à l'essai DINDE André, d'HESDIN qui, pendant son détachement à la REICHSBAHN, a été condamné à mort par les Allemands pour sabotage et exécuté à BRANDEBOURG le 13 septembre 1944, j'ai cru devoir vous signaler que pour la période du 1er janvier 1943, date d'arrivée de son fils en Allemagne, jusqu'au 30 septembre 1945 inclus, M. DINDE Père, titulaire d'une délégation de solde a perçu l'indemnité d'éloignement correspondant à la moitié du traitement du défunt dont nous avons appris tardivement le décès.

Aucune instruction ne nous permettant de faire plus en faveur de M. DINDE père, je vous propose :

- soit d'assimiler le cas de son fils à celui des agents arrêtés en France pour action de résistance et déportés en Allemagne auxquels nous avons versé les prestations prévues par la lettre P.1259 de M. le Directeur du S.C.P. en date du 8 novembre 1944 ce qui permettrait de faire bénéficier M. DINDE d'un rappel de solde pour la période du 16 janvier 1943 au 13 septembre 1944 (dates d'affectation à la Reichsbahn et du décès de l'agent).
- soit de faire procéder à une enquête sur la situation de M. DINDE en vue de l'attribution éventuelle d'un secours.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

J'ajoute que 9 autres ex-agents à l'essai sont dans le cas de DINDE mais que leurs délégataires n'ont, jusqu'à présent, rien demandé de plus que l'indemnité d'éloignement qui leur a été versée.

DR/N2/47

29 MAI 1947

RETOUR à  
Monsieur le Chef du Service  
EX.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

*Carjany*

en l'informant que Monsieur le Directeur a décidé qu'il y avait lieu d'appliquer la seconde solution proposée : attribution à M. DINDE père d'un secours basé sur le rappel de la 1/2 rémunération prévu par la P. 1259 compte tenu des renseignements donnés par l'enquête à laquelle vous devez procéder sur la situation de l'intéressé.

Ingénieur en Chef,  
Attaché à la Direction  
Signe: OUDOU

*attaché à la Direction  
avec mission de la Direction  
le 15/5/47*

17/4/47

DR/N.2/47  
Secours aux ayants-droit  
d'agents décédés par  
fait de guerre.

S. N. S. F. 930
RÉGION NORD
21 AVR 1947
DIRECTION RÉGIONALE PERSONNEL

Monsieur le Directeur,

Par lettre n° Pe 936 du 3 octobre 1946, le S.C.P. a décidé d'étendre le bénéfice des dispositions des lettres P.1441 et Pe 1221, des 7/2 et 5/11/45, aux ayants-droit des agents suivants :

- agents décédés au cours de leur déportation qui avaient été arrêtés pour des faits en rapport avec le service ou pour avoir accompli des actes de sabotage sur le chemin de fer en vue de nuire aux allemands. (A)

Sur intervention de M. MARTHELOT, Président du Groupe Nord de "Résistance Fer", vous avez admis d'étendre l'application de ces instructions aux cas de déportation pour renseignements donnés aux alliés par les résistants sur le fonctionnement du chemin de fer. (B)

Le Service EX., par note ci-jointe, nous demande s'il convient de faire bénéficier également de cette mesure les ayants-droit de M. BONFILS, Charles, ex-chef de train de Beauvais, arrêté le 20/10/41 par les autorités allemandes pour activité politique et décédé en novembre 1942 au camp d'Auschwitz, pour lequel il a été délivré un avis de décès portant la mention "Forces Françaises de l'Intérieur" indiquant qu'il a appartenu à un organisme de résistance.

Or, d'une part, d'après les renseignements que nous possédons, cet ex-agent a vraisemblablement été arrêté en raison de ses affinités avec un parti politique et il nous est précisé, d'autre part, que l'intéressé ne figure pas sur les contrôles de Résistance-Fer. (PS. de la lettre du 5-4-47 de Ex)

Les conditions prévues pour l'application des dispositions des lettres P. 1441 et Pe 1221 - déportation pour faits en rapport avec le chemin de fer : sabotage ou fourniture de renseignements - ne semblent donc pas remplies dans le présent cas et il ne paraît pas possible d'admettre des ayants-droit de M. BONFILS au bénéfice de la mesure d'extension prévue.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre décision.

L'Ingénieur en Chef,  
Attaché à la Direction

*[Signature]*

27

*Mi Bonfil ont été longi de la catégorie  
B de la lettre 1441 - In cas y est presu sans  
aucune ambigüité (Requis des agents tués  
par suite par faits de guerre). Le rapport avec le service  
des faits qui ont entraîné ses arrestations, ~~est~~ n'apparaît pas.  
Pas entre le dernier aîme de de la lettre Ex du 5/4 prele  
a critiqué: tout fait de résistance ne donne pas droit a être  
citant de la lettre 1441, mais sublt les  
faits de résistance en rapport avec la guerre :*

Le Directeur  
19/4

25.2.47 Lettre de la Fédération Nationale  
des Travailleurs des Chemins de fer  
concernant M. DINDE dont le fils homme  
d'équipe à HESDIN a été fusillé par les  
Allemands le 13.9.1944.  
Prière m'adresser urgence le  
projet de réponse demandé.

Affaires  
rappelées par  
le S.C.P.

*rappel à Ex*

le 17 AVR 1947

Signé: VERODANT

le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX

DR/N2/47  
D 1873

Monsieur le Directeur,

Parti travailler à la Reichsbahn sur désignation de la S.N.C.F., M. DINDE André, homme d'équipe confirmé à HESDIN, avait été arrêté et incarcéré par les Allemands en même temps que 8 autres de ses camarades pour avoir nui à la production de guerre allemande (ils s'étaient "concertés" pour ralentir et négliger leur travail. Ils auraient provoqué des dégâts à des wagons de marchandises en les laissant rouler librement et se tamponner". On croit qu'ils "auraient également facilité l'évasion de prisonniers"). Il a été exécuté par les Allemands le 13 septembre 1944 à la prison de BRANDEBOURG-JORDEN.

M. DINDE était célibataire sans charges et son père, titulaire d'une délégation de solde, avait perçu jusqu'au 30 septembre 1945 l'indemnité d'éloignement correspondant à la moitié du traitement du défunt dont nous avons appris tardivement le décès.

La question se pose de savoir dans quelle catégorie nous devons classer notre agent dont le cas a été évoqué par la Fédération nationale des Travailleurs des Chemins de fer auprès de M. CHAMBON :

M 1°- tout d'abord, il ne me semble pas possible d'autoriser l'assimilation proposée par M. DEGARDIN <sup>(avec le B)</sup> entre le cas du fils DINDE et celui des agents arrêtés en France pour actions de résistance et déportés en Allemagne. En effet, la note P 1259 du 8.11.44 vise dans la première catégorie "les agents mis dans l'impossibilité de travailler" parce qu'ils ont été incarcérés par les autorités allemandes "des .... pour action de résistance ...".

Cette cessation de service doit évidemment s'être produite en France et nous ne l'avons jamais appliquée jusqu'ici aux agents arrêtés en Allemagne, même pour un motif similaire

2°- Reste l'application de la note P 1441 du 7.2.45 et de la note P 2 932 du 3 octobre 1946. Devons-nous considérer que M. DINDE a été fusillé ou mis à mort :

S. N. 3. 11  
R. CLONDI NORD  
27 MA 1947  
DIRECTION REGIONALE  
PERSONNEL

a) "En Allemagne, pour des faits sans rapport avec le service (... actions de résistance ...): catégorie B du tableau donné par la lettre P 1441 du 7.2.45 du S.C.P.?"

C'est la solution que vous aviez admise pour M. BONFILS qui, lui, avait été arrêté en France pour des faits dont le rapport avec le service n'apparaissait pas d'une façon certaine (annexe A);

b) Pour des faits en rapport avec le service ou qui se sont produits pendant le service et auxquels les agents ont été amenés à participer en leur qualité de cheminots: catégorie D du tableau donné par la lettre P 1441 du 7.2.45 du S.C.P. (agents tués en service par faits de guerre en France ou en Allemagne s'ils étaient considérés comme en activité de service).?"

Dans sa lettre Pe 936 du 3.10.46, le S.C.P. a d'ailleurs complété cette catégorie D en y ajoutant "les agents dé-cédés au cours de leur déportation qui avaient été arrê-tés pour des faits en rapport avec le service ou pour "avoir accompli des actes de sabotage sur le chemin de "fer en vue de nuire aux Allemands".

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre décision.

*De toute façon, comme il s'agit d'un accident, et non de la femme ou de descendant, l'assimilation quelle qu'elle soit (a ou b) ne donne rien.*

*Comme il ne nous est question de traiter ce cas d'après la P. 1299 (voir M), et par conséquent de rappeler le 1/2 allocation, je vous propose, en ce qui me concerne, d'attacher à un dividende un secours, basé sur ce 1/2 allocation, et compte tenu des manquants que l'enquête sur vos mandats au JCE Ex vous donnera.*

*André*

Rente à la catégorie D de la lettre 1441  
ayant figuré en A. P. faits en rapport avec le service.  
D'accord p. secours

M 26.5

*2/11/47*

Monsieur le Chef du 3ème Arron-  
dissement - SAINT OMER  
-----

Monsieur le Chef de gare d'Hesdin, m'a  
donné connaissance de votre lettre du 29  
mars écoulé, N° 8398.

Je regrette vivement , mais comme je vous  
l'ai dit dans ma précédente , je n'accepte  
pas l'allocation mensuelle égale au I/4  
de rémunération de mon fils André , car per-  
mettez moi de vous le dire à nouveau, je  
suis étonné qu'un agent incarcéré et qu'un  
agent travaillant tous deux en Allemagne  
ne perçoivent pas la même rémunération de  
leur Compagnie Française.

Je vous prierais aussi de bien vouloir  
me faire connaître le motif de son incarcé-  
ration car je l'ignore toujours et voudrais  
bien savoir de qu'il a pu faire pour être mi-  
en état d'arrestation.

Il me semble que par les délégués du  
service de la main d'œuvre Française en  
Allemagne, vous pourriez être renseigné.

A vous lire à ce sujet, veuillez agréer  
l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNE: DINDE

28 JUIL 1947

EX.N.SP. 4 A/1

D.57.243

DR/N2/47

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel

En vous retournant la lettre ci-jointe de la  
Fédération Nationale des Travailleurs des chemins  
de fer concernant l'ex-homme d'équipe à l'essai  
DINDE, André d'HESDIN, ex-détaché à la Reichsbahn,  
exécuté par les allemands à la prison de Brande-  
bourg le 13 septembre 1944, j'ai l'honneur de vous  
faire connaître qu'après enquête sur la situation  
des parents du défunt, je leur ai accordé un se-  
cours de 20.350f représentant la moitié de la rému-  
nération de notre ex-agent pour la période du 16  
janvier 1943 date d'affectation de celui-ci à la  
D.R.B. au 13 septembre 1944, date de son décès.

Le Directeur,

Signé : DEGARDIN

U.S.R.N.

Paris le 6 août 1947

19, rue Pierre Sémard

N° 4225 J/YJ

Monsieur C L O T  
Ingénieur au Service central du Personnel  
88, rue St-Lazare - PARIS

Monsieur l'Ingénieur,

Nous recevons une lettre de M. LEMERCIER, Père d'un de nos camarades cheminot qui a été requis par le S.T.O. et exécuté en Allemagne le 13/9/44 (LEMERCIER, Fernand, HE confirmé à St-Pol).

Je vous demande de vouloir bien examiner la lettre dont copie ci-jointe et de me faire connaître ce que vous aurez pu faire en faveur de l'intéressé.

Veillez agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Un Secrétaire Fédéral,

M. JEANNOT

19 AOUT 1947

Communiqué à M. le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

Pour "A"

P. l'Ingénieur en chef  
attaché à la Direction  
(s) BEHAL

S.N.C.F.

Région du Nord

Direction régionale  
Personnel

DR/N.2/47 D.1873

S.N.C.F.

Service Central  
du Personnel  
1ère Division  
N/Réf. P

OBJET  
Rappel

Paris, le 3 SEPT 1941

DIRECTORAT GÉNÉRAL  
PERSONNEL

Monsieur le Directeur de la  
Région du Nord

J'ai l'honneur de rappeler à votre bon sou-  
venir l'affaire indiquée ci-dessous :

N/Réf. PE Nord du 12 Août 1941  
relative à la situation de M. LEMERCIER  
dont le fils a été fusillé par les allemands

Je vous serais très obligé de bien vouloir  
m'adresser votre réponse le plus tôt qu'il vous  
sera possible.

L'Inspecteur

Marié D.  
RAPPEL ET  
Lc

Signature: *Chaloum*

S. N. C. F.

Service Central  
du Personnel  
1ère Division

N/Réf. P

OBJET  
Rappel

RÉGION NORD Paris, le

1 OCT 1947

2 OCT 1947

DIRECTION RÉGIONALE  
Monsieur

le Directeur de  
la Région du Nord

*2<sup>e</sup> rappel*

J'ai l'honneur de rappeler à votre bon sou-  
venir l'affaire indiquée ci-dessous :

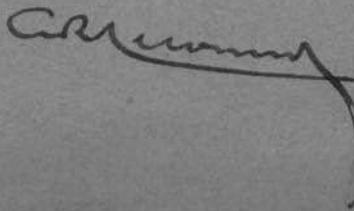
N/Réf. pe 1042 du 12 Août 1947

relative à la situation de M. LEMERCIER  
dont le fils a été fusillé par les  
allemands.

Je vous serais très obligé de bien vouloir  
m'adresser votre réponse le plus tôt qu'il vous  
sera possible.

L'Inspecteur

L



*2<sup>e</sup> Rappel à*

*Ex. le*

*2 OCT 1947*  
*SIGNÉ: DUBOIS*

Paris, le 3 OCT 1947

S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD  
3 OCT 1947  
DIRECTION RÉGIONALE  
PERSONNEL

Ex.N.gp.4A/1

D.57.241

Agent exécuté par  
les Allemands

Monsieur le Directeur,

D.R./N.2/47 - D.1873  
du 19 Août 1947

Lettre-Réponse

En vous retournant la lettre de la Fédération Nationale des Travailleurs des Chemins de Fer concernant l'ex-homme d'équipe confirmé LEMERCIER, Fernand, de St-Pol, envoyé en détachement à la Reichsbahn le 16 Janvier 1943 et exécuté à la prison de Brandebourg le 13 Septembre 1944, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il s'agit d'un cas identique à celui de l'ex-homme d'équipe à l'essai DINDE, André, d'Hesdin, qui a fait l'objet de votre note D.R./N.2/47 du 29 Mai 1947, répondant à la mienne Ex.N.gp.4A/1 - D.57243 du 15 Avril 1947.

Etant donné ce qui a été décidé pour les parents de ce dernier auxquels nous avons versé à titre de secours la moitié de la rémunération de notre ex-agent pour la période allant de la date de mise à disposition de la DRB jusqu'à celle du décès, je n'aurais pas d'objection, compte tenu que l'ex-homme d'équipe confirmé LEMERCIER a été exécuté pour actions de résistance, à ce que ses parents (qui ont perçu l'indemnité d'éloignement correspondant au 1/2 traitement) bénéficient de la même mesure bienveillante qui aurait pour effet de les faire bénéficier d'un secours de 21.600 Fr., somme équivalente à la moitié de la rémunération de leur fils pour la période du 16 Janvier 1943 au 13 Septembre 1944 inclus.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir si vous approuvez cette proposition.

J'annexe une formule P.XVIII<sup>I</sup> ainsi que le rapport de notre Assistante sociale sur la situation de M. et Mme LEMERCIER.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD  
DIRECTION RÉGIONALE  
PERSONNEL

3 OCT 1947

DR-N2.47-D 7873

*Caifary*

*Retour à M. Ségardin*

*J'approuve votre proposition ci-dessus*

Le Directeur

Signé : HEBERT

M. le Directeur

8.10.47

Le cas de M. Lemerrier est identique à celui de M. Dinde : tous deux, célibataires, ont été arrêtés au même temps (Octobre 1943) par les Allemands et décapités par eux-ci le même jour (13-9-44) pour le même motif.

La solution (M) que vous avez adoptée pour l'un est également valable pour l'autre : secours correspondant à la  $\frac{1}{2}$  rémunération pour la période allant de l'affectation à la D.R.B. (15-1-43) au décès (13-9-44). C'est ce que M. Bégarin vous propose ci-contre.

Alueto

16 OCT 1947

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel

---

DR/N2/41  
D 1873

-----  
Votre réf. Pe  
1042 du 12.8.47.

---

En vous retournant le dossier ci-joint de la Fédération Nationale des Travailleurs des Chemins de fer concernant l'ex-homme d'équipe confirmé LEMERCIER Fernand, de St-POL, ex détaché de la Reichsbahn, exécuté en Allemagne le 13 septembre 1944, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après enquête sur la situation des parents du défunt, je leur ai accordé un secours de 21.600 f représentant la moitié de la rémunération de notre ex-agent pour la période du 16 janvier 1943, date d'affectation de celui-ci à la D.R.B., au 13 septembre 1944, date de son décès.

Par ailleurs, il ne m'est pas apparu qu'il appartenait à la S.N.C.F. de dédommager M. LEMERCIER de la perte des vêtements de son fils.

/ Le Directeur,

Signe: OUDOT

1873

DRR

att

Le Menez, Roger.

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités d'occupation

S.N.C.F. Région du Nord 28 NOV 1944 Service de M. Roux

Nom :..... LE MISSZ

Prénoms :..... Roger

Grade à la S.N.C.F..... Auxiliaire manoeuvre

Résidence de service..... Dépôt des Jeuchereselles

Date d'entrée à la S.N.C.F..... 10.5.43

Date et lieu de naissance..... 6.4.1925= PLEVIN (Cotes du Nord)

Domicile civil..... 3, rue Brise-Scaslas à St-Denis

Situation de famille..... Célibataire

Qualités professionnelles..... Assez bon agent

Services militaires..... Neant

(grade, campagnes, citations blessures).....

Affiliation politique (s'il y a lieu)..... Neant

Date de l'arrestation..... 21/7/44

Motif de l'arrestation..... Inconnu

Condamnation.....

Date, tribunal, motif.....

Éléments de toute nature susceptibles de justification de recours en grace.....

Lieu d'intéressement..... Allemagne (Zramfort, probablement)

Nom du défenseur..... Neant

D. 1873

28 NOV 1944

S.C.P. M. Roux Le Directeur

Signé: OUDOT

Agent déporté en Allemagne. Libéré et repris de service le 22.4.45 Bordereau Collé au S.C.P. le 27.5.45

MAR 22 JUIN 1948

19 JUIN 1948

21 JUIN 1948

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# PRÉFECTURE DE LA SEINE

Direction des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre

BUREAU des FICHIERS et RECHERCHES  
16, Rue d'Artois PARIS-8<sup>e</sup>

PARIS, LE 14/6/1948

PC/MS

65648

Monsieur le Directeur de la S.N.C.F.  
85 Rue St-Lazare  
PARIS (9<sup>e</sup>)

DIRECTION DE LA RÉGION NORD  
POUR ATTRIBUTIONS

*[Signature]*

Monsieur,

Pour me permettre de compléter le dossier de

Monsieur LEMINEZ Roger  
Né le 6/4/1925 à PLEVIN (C. du N.)  
domicilié: 8 rue Brise Bohalas à  
SAINT-DENIS (Seine)

M. Meissonnier  
M. le Chef du Service MT  
*[Signature]*

je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si  
l'intéressé qui travaillait à la S.N.C.F. dépôt de la Plaine  
St-Denis a bien été arrêté par les autorités allemandes le  
20/7/1944 au MANS.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes  
sentiments distingués.

LE CHEF DU BUREAU  
DES FICHIERS ET RECHERCHES



28 JUIN 1948

Monsieur,

DR/N. 2/41  
D. 1873

En réponse à votre lettre PC/MS 65648 du 14 juin 1948 à M. le Directeur général, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les renseignements en notre possession, M. LE MINEZ Roger, auxiliaire manoeuvre au dépôt de La Plaine, domicilié 8 rue Brise-Echallas à St-Denis (Seine), a été arrêté le 21 juillet 1944 par les Autorités Allemandes, alors qu'il se rendait dans les environs de Mamers, et conduit au Mans.

Il est resté emprisonné dans cette ville jusqu'au 4 août 1944, date à laquelle il a été déporté en Allemagne.

M. LE MINEZ a repris son service à la SNCF après libération, le 22 avril 1945, et a donné sa démission le 8 mai 1946.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

Signé : BÉRIAL

Monsieur le Chef du Bureau  
des Fichiers et Recherches  
16, rue d'Artois  
PARIS.

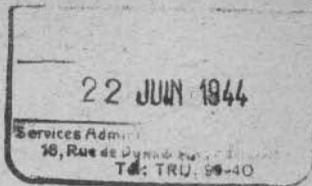
S. 1873

SR<sup>e</sup>

att

Vernon, Ernest

Paris, le 21 Juin 1944 YG



V.B.N. ep B/2

Monsieur le Directeur ,

Lettre réponse

Dossier ci-joint concernant l'auxiliaire LEMOINE Ernest de Laon.

L'intéressé a été appréhendé par un soldat allemand le 30 avril 1944 à 13 heures en gare de Laon, alors qu'il était porteur de quelques pelotes de coton et 2 paquets de biscuits provenant de wagons détruits au cours du bombardement aérien de la gare de Laon dans la nuit du 23 au 24 Avril 1944

Traduit devant le tribunal allemand il a été condamné à 2 mois de prison .

Dans ses explications écrites ci-jointes, cet auxiliaire déclare avoir ramassé le coton et les biscuits dans les voies .

L'intéressé est marié et père de 2 enfants âgés de 7 et 2 ans.

Les chefs directs déclarent que M.LEMOINE qui est proposé pour être admis à l'essai donne entière satisfaction dans l'exécution de son service. Le Chef d'arrondissement confirme cette appréciation et propose de s'en tenir au point de vue sanction à la suppression de la gratification pendant un mois.

Le cas de cet auxiliaire peut être assimilé à ceux des auxiliaires des D.M.3 et D.M.5 qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Hazebrouck à des peines diverses pour avoir soustrait des objets provenant de wagons détruits et pour lesquels vous avez décidé de supprimer la gratification mensuelle pendant 6 mois (votre note DR/N2/41 D.4317 du 2/5/ 1944).

Je suis d'avis, en conséquence, d'autoriser l'intéressé à reprendre son service lorsqu'il sera relaxé mais en lui supprimant la gratification mensuelle pendant 6 mois.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si vous êtes d'accord .

Votre bien dévoué

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

23/6  
undup  
ou  
26 JUIN 1944

DR/N2/41 D 1873

A. Guillaume

D'accord

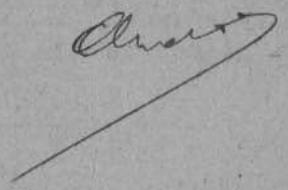
Le Directeur

Signé: LEMAIRE

8-1873

A. le Directeur M-6-49

Je vous propose de donner votre  
accord à M. Guillaume.  
Coi. joint (annexe A) le dossier rappele  
en M).

A handwritten signature in cursive script, possibly reading "Alvares", with a long, sweeping underline that extends to the left.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

Nom : LEMOINE  
Prénoms : Ernest  
Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire cantonnier  
Résidence de service : LAON  
Date d'entrée à la S.N.C.F. :  
Date et lieu de naissance : 14 Avril 1920 à Veules-les-Roses (Seine-Inf<sup>re</sup>)  
Domicile civil : Brayères et Montbérault (Aisne)  
Situation de famille : Marié 2 enfants (7 et 2 ans)  
Qualités professionnelles : Bennes  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : 3 ans du 24 Janvier 1939 au 24 Janvier 1942 dans la marine de l'Etat  
Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant à notre connaissance  
Date de l'arrestation : 30 Avril 1944 à 13 h - A été appréhendé vers 13 h gare de Laon par une sentinelle allemande qui l'a trouvé porteur de quelques pelotes de ceten à repriser et de 2 paquets de biscuits provenant de wagons éventrés ou détruits par le bombardement aérien de la gare de Laon dans la nuit du 22 au 23 Avril 1944  
Motifs de l'arrestation : 2 mois de prison  
Condamnation : Tribunal allemand à Laon le 9 Mai 1944  
Date, tribunal, motif :  
Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "  
Lieu d'internement : LAON  
Nom du défenseur :

25 MAI 1944

SCP no 107  
Signé : OUDOT

Libéré le  
1.7.1944

E.B.D. LILLE  
3 P 5 Pos  
St L III 162/44

Lille, le 22 Juin 1944

A la liaison permanente S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. Lille

Objet : Affaire LEMOINE Ernest

Nous sommes informés que le cheminot français LEMOINE Ernest a été condamné à 2 mois d'emprisonnement par le Tribunal militaire de Lyon pour vol commis à des transports de marchandises le 30.4.44 en gare de Lyon.

Nous vous prions de nous faire connaître les sanctions disciplinaires que vous avez prises contre LEMOINE.

Signé : SCHULZ.

Lille, le 4 Juillet 1944.

P.I

TRANSMIS

à Monsieur le Chef du Service  
de l'Exploitation  
à PARIS,

traduction de la lettre 3P5Pos du 22 écoulé  
de l'E.B.D. LILLE nous informant que "Le  
cheminot français" LEMOINE Ernest a été  
condamné à 2 mois de prison par le Tribunal  
militaire de LAON pour vol commis le 30/4/44  
en gare de LAON à des transports de marchan-  
dises.

L'E.B.D. LILLE nous demande de lui  
faire connaître les sanctions administra-  
tives prises à l'égard de l'intéressé.

Je vous serais obligé de me mettre à  
même de répondre à cet organisme.

L'Ingénieur Principal

(s) LATOURE

Copie pour  
Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*[Signature]*

9 JUIL 1944

S.N.C.F. Région de Lille
20 JUIL 1944
Services Administratifs 18, Rue de Valenciennes LILLE

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel V.B.

EX.N.g.p.4 A/1  
D.57.692

Agent condamné  
par les  
Autorités  
allemandes

Je vous adresse ci-joint copie d'une  
correspondance adressée à M. le Chef du  
Service de l'Exploitation relative à la  
condamnation à 2 mois de prison par les  
Autorités allemandes, d'un agent de la  
S.N.C.F., LEMOINE Ernest.

Cet agent étant inconnu à l'Exploi-  
tation, je vous serais obligé de me fai-  
re savoir s'il appartient à votre Servi-  
ce et, dans l'affirmative, de m'indiquer  
quelle sanction administrative est envi-  
sagée à son égard pour me permettre de  
renseigner M. le Chef du Service de l'Ex-  
ploitation qui doit répondre à l'A.B.D.  
Lille.

*Le seul  
martyr*

6 Paris, le 5 Août 1944. 2 AOUT 1944  
COPIE à M. le Chef des Services Administratifs de la  
Direction

Comme suite à ma lettre même référence du  
19.7.44.

VB.N.g.p.-B/2



Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX.,  
*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*Quary*

Suite à votre note EX.N.gp.4 A/1 D.  
57.692 du 19 Juillet 1944 concernant M.  
LEMOINE Ernest, auxiliaire V.B. à Laon con-  
damné à 2 mois de prison par les autorités  
allemandes.

Je vous informe que compte tenu des  
bons antécédents de l'intéressé, celui-ci  
s'est vu infliger comme sanction la sup-  
pression de sa gratification mensuelle  
pendant une durée de 6 mois, après accord  
de M. le Directeur.

Le Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel,

(s) *Paradis*

EX.N.gp.4 A/1

Paris, le 12 AOUT 1944

D. 57.692

TRANSMIS

Agent condamné  
par les autorités allemandes à Monsieur LATOUCHE, Ingénieur  
Principal, Représentant de la  
S.N.C.F. auprès de l'E.B.D.  
LILLE

Comme suite à sa note P 1 du 28.7.44.

16/8

*Quary*

igné: DELANNOY

1873

See

enfant, Arthur

(V. de la Thénard)

9

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation  
-----

3-1  
RÉGION  
-2 OCT 1944  
Services  
18, Rue de la République  
T. 1. 1. 1. 1.

Nom : **LENFANT**  
Prénoms : **Arthur, Marius**  
Grade à la S.N.C.F. : **Sous-chef de canton**  
Résidence de service : **District de La Capelle**  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : **16.3.1919**  
Date et lieu de naissance : **26 avril 1887 à La Capelle (Aisne)**  
Domicile civil : **15 rue du Capitaine Lemaire à La Capelle (Aisne)**  
Situation de famille : **Marié 3 enfants (40, 24 et 19 ans)**  
Qualités professionnelles : **Bonnes**  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : **364 ème R.I.  
(prisonnier du 26/2/1918 au 9/12/1918)**  
Affiliation politique (s'il y a lieu) : **Néant à notre connaissance**  
Date de l'arrestation : **25 août 1944 vers 6 heures à son domicile  
Libéré le 30 août a repris son service le 31**  
Motifs de l'arrestation : **Inconnu**  
Condamnation : **"**  
Date, tribunal, motif : **"**  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : **"**  
Lieu d'internement : **"**  
Nom du défenseur : **"**

*D. 1873*

*= 2 OCT 1944*

*SEP au Don  
Le Directeur  
Signé : DEGARDIN*

La Chapelle le 26 août 1944

Monsieur l'ingénieur

Je vous adresse ci-jointes 6 fiches de renseignements concernant le chef de canton Rouze, Albert, le 4<sup>e</sup> chef de canton Escouffant Arthur, et le cantonnier auxiliaire Thomas Georges de la Chapelle, qui ont été arrêtés le 25 novembre 44 du matin par les autorités d'occupation.

Le chef de district

"Lafont"

VB NV 3/

N° Quantin le 11-9-44

copie à M. Paradié

avec les fiches individuelles habituelles.

L'ingénieur de la voie

signé "Hardy"

11-9-44

VB Nyp. B/2

copie à M. le chef des Services Administratifs

A en la priant de vouloir bien me confirmer que la totalité de la rémunération peut être payée aux intéressés qui ont été relâchés le 30 août et ont repris leur service le lendemain

- 2 OCT 1944

- DIRN 4/47 D 1173

M. Paradié Signé: DUDOT

A D'auvergne

signé: Paradié

8  
See

Oct. 1873

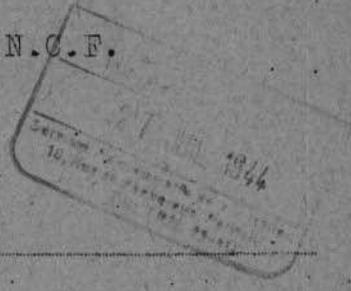
Tenne, Geor.

via Memphis

att

Q

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation.



NOM. .... : **LENNE**

Prénoms. .... : **Oscar**

Grade à la S.N.C.F. .... : **Aide ouvrier peintre**

Résidence de service. .... : **VALENCIENNES**

Date d'entrée à la SNCF. .... : **6.3.28**

Date et lieu de naissance. .... : **19.11.1900 RACHES (Nord)**

Domicile civil. .... : **RAISMES 9 rue de la Douane (Nord)**

Situation de famille. .... :  **marié**

Qualités professionnelles. .... : **Bonne s**

Services militaires. .... (appelé 4.10.20 libéré 21.9.22  
(grâce, campagnes, citations, blessures). .... ) **1ère section d'infirmiers**

Affiliation politique (s'il y a lieu). .... ( **Nous ne la connaissons pas**

Date de l'arrestation. .... **13 juillet vers 9 heures en service**

Motif de l'arrestation. .... ( **Avoir dérobé 10 kgs d'avoine dans un wagon allemand 171693 à destination de la Belgique**

Condamnation. .... :

Date, Tribunal, Motif. .... :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. .... (

Lieu d'internement. .... : **VALENCIENNES**

NOM du défenseur. .... :

Q. 187527 JUL 1944 SCP - du Service  
Le Directeur

**L'E.B.D a été avisé**

Signé : LEMAIRE

S. N. C. F.

Région du NORD  
Bellefleur

La Chapelle, le

16 AOUT 1944 o/c

Matériel et Tractifs  
17 AOUT 1944

Subs. de

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-X  
Tél: TRU 49-40

A.3 N° 113

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

LENNE Oscar et MERIAUX Louis, aides-ouvriers  
à Valenciennes (V.W.) Incarcérés par les  
Autorités allemandes le 13.7.1944

Je suis avisé que les intéressés ont  
été condamnés par le Tribunal allemand à  
une peine de 4 semaines de prison à la  
suite du vol d'avoine qu'ils ont commis  
le 13 Juillet à St-Amand.

Ils seront libérés le 10 Août.

Je vous adresserai leurs explications  
écrites dès réception.

L'Ingénieur Principal

Chef de la Subdivision du Personnel

17.8  
m. marte

*[Signature]*

S.N.C.F.  
Région du Nord

Le

18 SEPT 1944

G.

DR/N2/41  
D. 1873



Agent incarcéré  
par les  
allemands

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Je suis avisé que les aides-ouvriers LEMNE  
Oscar et MERIAUX Louis, de VALENCIENNES, ont été  
condamnés par le Tribunal allemand à une peine  
de 4 semaines de prison à la suite du vol d'avoine  
qu'ils ont commis le 13 juillet 1944 à SAINT-  
AMAND-les-EAUX.

Leur libération était prévue pour le 10  
août 1944.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

*Libéré le 10/8/44  
et remis en S.C.F. le 18/8/44  
S.C.F. avisé le 7/10/44  
par liste n° 6 -*

1873

DR

Temme, Robert.

paid  
#

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

8 AOUT 1944  
10, Rue de  
7e

Nom: **LENNE**

Prénom: **Robert Emile Jules**

Grade: **AUX. MV**

Résidence du service: **DE LA FRANCE détaché DON-SAINCHIN**

Date d'entrée à la S.N.C.F.: **18.12.1942**

Date et lieu de naissance: **6.7.1919 à Woincourt (Aisne)**

Domicile civil: **Hameau de la Gosse ENVALENS EN VERES**

Situation de famille: **Marié 2 enfants 4 ans et 23 mois.**

Qualités professionnelles: **✓**

Service militaire (grade, campagnes, citations, blessures): **✓**

Affiliation politique (s'il y a lieu): **nous n'en connaissons pas.**

Date de l'arrestation: **28.7.1944 au cours d'une rafle**

Motif de l'arrestation: **Inconnu**

E.B.S. visé le: **29.7.1944**

Condamnations: **✓**

Date, tribunal, motif: **✓**

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce: **✓**

Lieu d'internement: **Inconnu**

Numéro d'écrou: **1873**

S.C.P. M. Dublignon  
Le Directeur  
Signé: LEMAIRE

S. N. C. F.  
Nord  
TRACTION  
5<sup>e</sup> Arrondissement

S. N. C. F.  
MATERIEL

LILLE, le 3 Août 1944. - PM

- 7 AOUT 1944

Monsieur le Chef du See MT.  
Subdivision du Personnel  
à LA CHAPELLE

C<sup>n</sup> 189/3  
-----

-:--:-

LENNIE Robert AUX AIO DELIVRANCE - ARRÊSTATION  
PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES.

Suite à ma lettre C<sup>n</sup> 189 du 29 écoulé.

L'intéressé arrêté le 28 juillet par les  
Autorités Allemandes a été libéré le 2 courant.

Je vous adresserai ses explications écrites  
par prochain courrier.

L'Ingénieur de la Traction,  
Chef du 5<sup>e</sup> Arrondissement,

L.

A<sup>3</sup>

Transmis à Monsieur Gudois.

11/8  
la nuit

Pour le tenir au courant.

La Chapelle, le 10 AOUT 1944

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. F. Région du Nord
11 AOUT 1944
Services Administratifs 18, Rue de Dunkerque Tél. TR 11

S. N. C. F.  
Région du Nord  
12 AOUT 1944  
Services Administratifs  
18, Rue de Valenciennes  
LILLE

S. N. C. F.

le 12 AOUT 1944

Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant *L'ancien aide ouvrier*

*Vernier Robert de La Selvaux*

que je vous ai adressée le *8 Aout 1944*

Cet agent, incarcéré par les autori-

tés d'occupation depuis le *27 Juillet 1944*

a été libéré le *2 Aout 1944*

et a repris son service

LE DIRECTEUR.

*o. Berny*

D. 1873.

D.R.<sup>2</sup>

Le Normand, Maurice.

D 0875

1512

Le Normant Maurice

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD  
SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION  
PARIS, le 15 JUIL 1941  
S.N.C.F. RÉGION du NORD  
15 JUIL 1941  
DIRECTION DE L'EXPÉDITION DES MATÉRIELS  
SERVICES ADMINISTRATIFS

M/B

M.T. 8

R. C. Seine 276.448 B

SPD n°

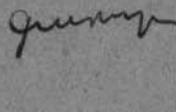
à Monsieur le Chef des Services Administratifs, à Paris

25  
16/7  
7  
fiche de renseignements concernant l'ouvrier LE NORMAND Maurice, de La Chapelle (M.M.) qui a été condamné à un mois de prison par les autorités allemandes pour s'être rendu sans laisser-passer en zone libre pendant les fêtes de la Pentecôte.

Cet agent s'est trouvé de ce fait dans l'impossibilité d'assurer son service pendant la période du 11 Juin au 2 Juillet 1941 inclus.

D'autre part, un blâme avec inscription au dossier a été infligé à LE NORMAND pour avoir contrevenu aux instructions données pour le passage en zone libre.

21 VII 41  
Avis de blâme  
P.XIII.1.9  
L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



S.C.I.P. - PARIS - 12-40 - 20/15 35.212



AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : Le Normand Maurice Jean Auguste  
Grade : Ouvrier  
Etablissement <sup>(1)</sup> : Atelier de Machines de La Chapelle - Centre d'apprentissage d'Erment  
Ne le : 26 février 1903 Commissionné le : 1<sup>er</sup> octobre 1927  
Situation de famille <sup>(2)</sup> : Marié  
1 enfant né le 13.11.1927  
Madame Le Normand ne travaille pas  
Madame V<sup>ie</sup> Triet belle mère, habite sous son toit et  
entièrement à sa charge.

Absent du <sup>(3)</sup> 11 juin 1941 au <sup>(4)</sup> 3 juillet 1941  
Motif de l'absence <sup>(5)</sup> : D'est rendu, sans laissez passer, en zone libre pendant les  
fêtes de la Pentecôte. A son retour a été arrêté en gare de Vierzon par les  
autorités allemandes. A été condamné à 1 mois de prison. Incarcéré à Bourges  
du 3 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1941 au soir. (A contrevenu aux Instructions de  
la lettre P 4462 du 21.1.41 du Service Central du Personnel)

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> : Éléments fixes : 1897  
Allocations familiales : 120

Observations du Service : L'intéressé était en congé normal du 3 au 10 juin 1941.

D R/W 2/41 . D 1373

Transmis à M. le Directeur du Service Central P  
Comme suite à sa lettre P 5329 du 15 mai 1941, l'intéressé  
a été traité sans solde pendant son absence et a été puni. Un  
secours lui a été accordé.

26 DEC 1941

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION  
Signé : CAMBOURNAC

- (1) Indiquer par ex : gare de Chalons s/ Marne - Dépôt de Laroche -  
Service régional de l'exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire  
Date de naissance des enfants à charge  
si la femme a un emploi et si certains des enfants ont  
un emploi.
- (3) Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de  
cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant  
dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux  
règlements de la SNCF, si une suite disciplinaire est envisagée,  
s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une  
part, les éléments fixes autres que les allocations  
familiales et de salaire unique et, d'autre part,  
l'ensemble de ces dernières allocations.

Le Normand a été puni d'un B.A.I. pour avoir franchi la ligne de démarcation sans laisser-passer.  
La perte de solde pendant 23 jours du 11/6 au 3/7 s'élève à 1475<sup>f</sup>. Marié, il a à sa charge une fille et sa belle-mère. N'ayant pas d'économies, le ménage a dû emprunter 700<sup>f</sup>.

M.T. propose un secours de 700<sup>f</sup>. Je suis d'avis d'aller à 600<sup>f</sup> (1)

La fiche au S.C.P. sera complétée.

(1) A.F. + 50% Rem. = 767<sup>f</sup>

104 11-X4  
600<sup>f</sup>  
Décision du 24/12/41  
de la Commission

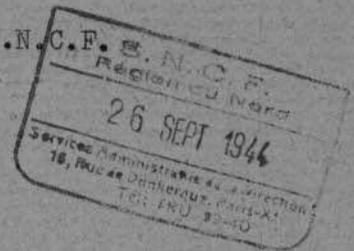
6. 1873

See

Le page, André  
(von Caplot)

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



Nom : LEPAGE  
Prénoms : André  
Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier auxiliaire Voie  
Résidence de service : FRESBOUY-le-GRAND  
Date d'entrée à la S.N.C.F. :  
Date et lieu de naissance : 24 octobre 1919 à CHARLY (Aisne)  
Domicile civil : STAVES et BOCPHIAUX (Aisne)  
Situation de famille : Marié sans enfant  
Qualités professionnelles :  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : 17 juin 1940 au 21 janvier 1941  
Affiliation politique (s'il y a lieu) : Meurt  
Date de l'arrestation : 22 août 1944  
Motifs de l'arrestation : Arrestation des hommes de 18 à 50 ans de la commune d'Étaves et Bocquiaux - (Meurtre d'un chef de culture allemand à Bantroux) le 18 août 1944)  
Condamnation : "  
Date, tribunal, motif : "  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : Arrestation opérée au cours d'une rafle générale  
Lieu d'internement :  
Nom du défenseur :

D 1873

26 SEPT 1944

Signé: OUDOT

*S.C.P. - M. Doy libéré le 3-9-44  
Le Directeur - a refusé le 4-9-44  
avis de sep. au bureau  
collectif le 19/10/44*

Oct. 18.73

Done

Le Pen, Louis,

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
4ème Arrondissement

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

10.10.1944  
10.10.1944

NOM . . . . . : **LE PEN**  
 Prénoms . . . . . : **Louis, Joseph, Marie**  
 Grad à la S.N.C.F. . . . . : **Mécanicien de route**  
 Résidence de Service . . . . . : **BUSIGNY**  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **20.10.22**  
 Date et lieu de naissance . . . . . : **5.1.99 à RAUD (Morbihan)**  
 Domicile civil . . . . . : **13, rue de l'École BUSIGNY (Nord)**  
 Situation de famille . . . . . : **Marie - 3 enfants - 19, 16, 11 ans**  
 Qualités professionnelles . . . . . : **Norvalet**  
 Services militaires . . . . . : **19.1.18 - 18.3.22 : Marine**  
 (grade, campagne, citations, blessures) . . . . . :  
 Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . : **Inconnue**  
 Date de l'arrestation . . . . . : **31.7.44**  
 Motif de l'arrestation . . . . . : **Incarcééré par les autorités allemandes suite à l'incendie de la cabine 2 en gare de Busigny.**  
 Condamnation . . . . . :  
 Date, tribunal, motif . . . . . :  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . :  
 Lieu d'internement . . . . . : **Prison de Cambrai.**  
 Nom du défenseur . . . . . :

1873  
10.10.1944  
M. VANDENBEUSCH est avisé  
S.C.P. du Nord  
Le Directeur  
P. Berry

Le Service M. T. écrit à son C. A. de la T.  
pour s'assurer si Le Pen et Baillot  
n'ont pas été libérés par les A.O. comme  
l'ont été le 3/8/49 les 6 agents de l'EX  
de Besigny, qui avaient été également  
arrêtés par les A.O. le 31-7-49.

11-8-49  
Le Pen  
Baillot  
3/8/49  
31-7-49

16 AOUT 1944  
Secrétariat Général de la Région  
18, Rue de Valenciennes, Paris  
Tél. VALL. 89-40

S.N.C.F.

le 16 AOUT 1944

Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41  
D. N° 1873

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands.

Suite ~~aux~~ fiche de renseignements

concernant l'éleveur meunier Baillot  
Sifé et le meunier de route de Pey Louis  
de Bourgnon

que je vous ai adressée le 11 Aout 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-

tés d'occupation depuis le 21/7/44

est libéré le 3 Aout 1944

et a repris son service 4/8/44

LE DIRECTEUR,

Signé: LEMAIRE

5

A/M  
S. N. C. F.

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd<sup>sa</sup> du Personnel

PARIS, le 7 SEPT 1944

S. N. C. F.  
Région du Nord

8 SEPT 1944

Services Administratifs

18, Rue de Valenciennes

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

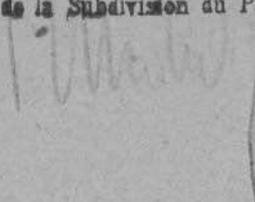
A.3 N° 157

LE PEN Louis, mécanicien de roue et  
BAILLOT Serge, élève-mécanicien à  
BUSIGNY -Incarcérés par les autorités  
allemandes le 31.7.1944 -

Suite à ma transmission du  
9.8.1944 des fiches chamois et des  
notices de renseignements.

Je vous informe que les intéres-  
sés ont été libérés le 3 Août 1944.  
Ils ont repris leur service le  
lendemain.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



Q. 1873

DR<sup>e</sup>

Le point, Maurice

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

NOM . . . . . : LEPOINT

Prénoms . . . . . : Marceau,

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Condis de 1ère classe

Résidence de service . . . . . : JEIMONT

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 1er Octobre 1920

Date et lieu de naissance . . . . : 28 Septembre 1901

Domicile civil . . . . . : AMFROIPRET, Commune de JEIMONT (Nord)

Situation de famille . . . . . : Marié, sans enfant

Qualités professionnelles . . . . : Bonnes

Services militaires }  
 (Grade, campagnes, citations, } 9.4.1921 - Appelé au 1548 R.I.  
 blessures) . . . . . } 25.4.1923 - Libéré

Affiliation politique }  
 (s'il y a lieu). . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . : 16.12.1943 à 3 heures à son domicile.

Motifs de l'arrestation . . . . }  
 } Inconnu (Nous intervenons auprès de l'EBD LILLE)

Condamnation . . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . . }

Éléments de toute nature sus- }  
 ceptibles de justifier un }  
 recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . : Feldgendarmrie MAUBERGE

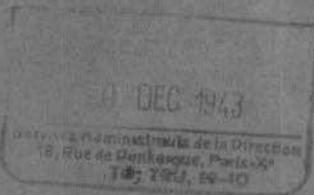
Nom du défenseur . . . . . :

21873

Signature du Défenseur  
Le Directeur  
Signe : Camboulinne

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé : CHEVRIER



29 DEC 1943

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de SAINTE-QUENTIN

EX.N.gp.4 A/1  
D.56.223

---

Arrestation par les  
Autorités allemandes

---

VR:P.2 b du 16/12/43

---

Suite à votre lettre rappelée ci-contre.

J'ai pris note que les agents dont les noms suivent ont été mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes et j'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour la suppression de leurs appointements comme indiqué ci-après :

- REMY, Raymond, Chef de gare de 5ème classe à FERRIERE-la-GRANDE, absent depuis le 16 Décembre 1943, domicilié à la gare de FERRIERE-la-GRANDE ;
- LEPOINT, Marceau, Commis de 1ère classe à JEUMONT, absent depuis le 16 Décembre 1943, domicilié à AMPROIPRET, Commune de JEUMONT (Nord) ;
- PLAÏTIN, Marcel, Homme d'équipe à JEUMONT, absent depuis le 16 Décembre 1943, domicilié 81 rue Puissant à JEUMONT (Nord).

*30/12  
le mardi  
main 13 jours  
pour envoi  
de fiches de*

Je note également que les agents ci-après ont été arrêtés, puis libérés et remis en service :

- DESAUNCOIS, Robert, Facteur chef à HAUTMONT, absent le 17 et reprise le 18 Décembre 1943 ;
- SURY, Maurice, Facteur enregistrant à FERRIERE-la-GRANDE, absent les 16 et 17 et reprise le 18 Décembre 1943 ;
- TANNIS, Pierre, Commis de 2ème classe à JEUMONT, absent les 16 et 17 et reprise le 18 Décembre 1943.

...

Les sommes acquises par M.M. REMY, LEPOINT et PLAÏTIN antérieurement à leur arrestation, seront versées à leur femmes et celles-ci recevront à compter de la cessation de fonctions des intéressés, une allocation fixée provisoirement à la moitié de la rémunération qui leur était payée en activité de service et augmentée le cas échéant, des allocations pour charges de famille.

En ce qui concerne les agents DESAUNOIS, SURY et TANIS, leur solde sera également supprimée pendant leur absence mais étant donné qu'ils ont été libérés sans qu'une inculpation ait été, semble-t-il, retenue contre eux, il leur sera payé en contrepartie une allocation égale à la totalité de leurs appointements, à laquelle viendront s'ajouter le cas échéant, les allocations familiales.

Sur l'allocation payée tant aux familles des agents maintenus en état d'arrestation qu'aux agents libérés, devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance auxquelles retenues seront versées à ces Caisses. Il y aura lieu également à retenue fiscale et à déclaration au fisc.

L'absence de ces 6 agents n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime de fin d'année, mais celle de M.M. REMY, LEPOINT et PLAÏTIN sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si les intéressés ne sont pas libérés au moment du paiement des primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de ces 3 derniers agents, leur famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustible.

Signé : CHEYRIER

6 notices de renseignements concernant  
des agents de la région de Tournay, Hautmont  
et Tervin la Grande - arrêtés par les allemands  
le 16 Décembre 1943. 3 ont été libérés

Le service a été intervenu auprès de l'Etat  
Un certain retard a été apporté dans la trans-  
mission de ces fiches par l'Arrest de St Quentin  
auprès la tutelle du Personnel. Il a fait des  
observations

Aling

6 notices à signer

*[Handwritten initials and marks]*

S. N. C. F. Région du Nord
RECEVU
Service des Archives 18, Rue de Valenciennes

S.N.C.F.

-----  
Région du Nord  
-----

15 FEV 1944

DR/N2/41  
D. n° 1873  
--

Libération d'agents  
incarcérés par  
les Allemands  
-----

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
-----

Suite aux fiches de renseignements concernant M.M.

REMY Raymond, chef de gare de 5è cl.  
à FERRIERE-la-PETITE

LEPOINT, Marceau, commis de 1ère cl.  
à JEUMONT

PLAITIN, Marcel, Homme d'équipe à  
JEUMONT.

que je vous ai adressées le 3 Janvier  
1944.

Ces agents incarcérés par les  
autorités d'occupation depuis le 16  
décembre 1943 ont été libérés le 22  
Janvier 1944 et ont repris leur  
service le 23 janvier 1944.

P. Le Directeur,

Signé: OUDOT

6. 1873

SR2

Veroy. Henri

*[Faint handwritten marks]*

NOM : LEROY

Prénoms : Henri

Grade à la S.N.C.F. : MR AUX MANOEUVRE

Résidence du service : TOURCOING.

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 27.12.1943

Date et lieu de naissance : 2.12.24 FOREST-S/-MARQUE. (Nord)

Domicile civil : 8, rue de Moscou-FOREST S/ MARQUE. (Nord)

Situation de famille : célibataire

Qualités professionnelles :

Service militaire (grade, campagnes, citations, blessures) :

Affiliation politique (s'il y a lieu) : *non s'y connaît pas*

Date de l'arrestation : 23.6.1944 *sur R.S. 100*

Motif de l'arrestation : inconnu

Condamm. E.B.D. avisé le : 24 Juin 1944.

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement :

Nom du défenseur :

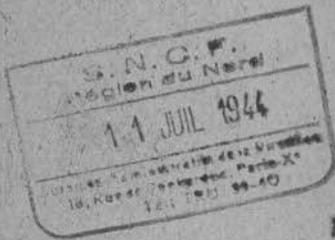
S. 1873

30 JUIN 1944

SCP *Mu Dubois*  
*Le Sociétaire*

Signé : LEMAIRE

*h*



Le

11 JUIL 1944

Monsieur le Directeur du Service  
central du personnel  
(Service des prisonniers)

Suite à mes transmissions du 30 juin 1944

concernant :

MM. HEDBAUT Jean, auxiliaire manoeuvres à FIVES  
LEROY Henri, " TOURCOING.

J'apprends que les intéressés sont partis le  
28 juin 1944 pour l'Allemagne.

Le Directeur,  
Signé: OUDOT

Paris, le 28 juillet 1944

-----  
lère Division  
-----

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Nord.

Par lettre B.1-4429 du 22 juillet, le Chef de votre Service M.T.  
m'a demandé d'intervenir auprès de la H.V.D. pour que les auxiliaires :

- LEROY, Henri, né le 2 décembre 1924, et
- HEDBAUT, Jean, né le 18 août 1924,

arrêtés par les autorités allemandes et dirigés sur MAGDEBURG, soient  
affectés à la D.R. et considérés comme remplaçant au titre de la  
"Relève" les chauffeurs FICHET et TROUSSELLE, détachés à cette même  
résidence et dont le contrat de travail est expiré.

Pour me permettre de faire le nécessaire à ce sujet, j'ai l'honneur  
de vous prier de bien vouloir me faire connaître le motif de leur  
arrestation et la date de leur embauchage à la S.N.C.F.

+ si vous le connaissez,

P. Le Directeur,  
L'Ingénieur Principal au  
Service central du Personnel,  
signé : .....

DR/N2/41  
D 1873

2 AOU 1944

COPIE à Monsieur le Chef du Service M.T.  
Pour projet de réponse.

Le Directeur,

Signé: OUDOL

Pa/MD - 27.7.44

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Ière Division

S. R. Rég. 9  
31 JUIL 1944  
Services Régionaux  
18, Rue de Dunkerque  
T. 11.11

Paris, le 28 JUIL 1944

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

*B-1-4429*

Par lettre ~~H. 104109~~ du 23 Juillet, le Chef de votre Service MT m'a demandé d'intervenir auprès de la H.V.D. pour que les auxiliaires :

- LEROY Henri, né le 2 Décembre 1924, et
- HEDBAUT Jean, né le 18 Août 1924,

arrêtés par les autorités allemandes et dirigés sur LAGDEBURG, soient affectés à la D.R. et considérés comme remplaçant au titre de la "Relève" les chauffeurs FICHET et TROUSSELLE, détachés à cette même résidence et dont le contrat de travail est expiré.

Pour me permettre de faire le nécessaire à ce sujet, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître le motif de leur arrestation et la date de leur embauchage à la S.N.C.F.

*S. R. Rég. 9*

Le Directeur,

L'Ingénieur Principal

au Service Central du Personnel

*[Signature]*

*31/8  
L. Marty*

*[Handwritten marks]*



12 AOU 1944

Monsieur le Directeur  
du Service central P

Agents S.N.C.F. détachés en  
Allemagne.

DR/W2/41  
D.1873

V. lettre lère  
Div. du  
28.7.44

L'auxiliaire-manoeuvre LEROY  
Henri, du dépôt de TOURCOING, né le  
8 Décembre 1924, a été embauché  
à la S.N.C.F. le 27 Décembre 1943.

L'auxiliaire-manoeuvre HEDBAUT  
Jean, du dépôt de FIVES, né le 18  
Aout 1924, a été embauché à la  
S.N.C.F. le 16 Janvier 1943.

Nous ne connaissons pas les  
motifs de leur arrestation.

Le Directeur,

Signé : LEMAIRE

Recherche des prisonniers de guerre - travailleurs et déportés politiques.  
dont les familles sont sans nouvelles ou qui seraient déçédés

Nom. Prénoms du (s) ~~Prisonnier~~ ~~Travailleur~~ ~~Déporté~~ : Leroy Henri Jules.  
Grade et résidence d'emploi : mineur auxiliaire manoeuvre  
Dépôt de Touvoing (Service Traction)  
Date et lieu de naissance : 2-12-1924 à Forest sur Marque (NORD)  
Signalement complet : taille 1m80, forte corpulence - figure maigre  
cheveux bruns lisses  
aucun signe particulier  
Nom et adresse de la personne à prévenir : Leroy Louis, 8 Rue de Moscou à Forest  
sur Marque - père de l'intéressé

Renseignements sur le lieu de captivité : (s)

N : le corps de troupe - N° du camp. du Kommando - lieu de travail. etc.  
Arrêté par les Allemands le 23-6-1944  
Envoyé en Allemagne le 28-6-1944  
adresse à l'époque - AE-LAGER - G.A.A - Magdeburg (Anhalt)  
Zielstation - Magdeburg - Deutschland

~~ou Nom - adresse de l'employeur - lieu de travail.~~

La famille de cet agent a reçu en Février 1945 par l'intermédiaire de la Croix Rouge, une carte datée de Décembre 1944  
Avec l'adresse ci-dessous.

ou Lieux de déportation avec la dernière adresse complète.

15 Nordhausen - Postochliedack 195  
Nordwerke AG. ABT. 317

Pas d'autre renseignement depuis la réception de cette carte.  
numéro matricule :

Renseignements recueillis

Joindre les documents ou copies communiqués par la famille, ainsi que  
2 photographies récentes, format carte d'identité.

A joindre 2 photographies.

3 NOV 1945  
D 7873 / 4100  
Examiné à la Direction du S.E.P. (Section P.M.)  
comme suite à la lettre Pe No 495  
du 3-6-45  
Signé: OUDOT

1) Rayer les mentions inutiles

D. 1873

Seroy. Henri  
Ancien Membre du dépôt de Joussouin.

Suivant lettre du 26. Mars 1946 de la  
Fédération Nationale des Déportés et  
Internés Patriotes. et agent Serait décidé

SR/M/41 Transmis à M. le Chef de 13.4.46  
D 1876. Sec. MT

en se faisant de faire remettre cette lettre  
à la famille par un agent très qualifié  
le Directeur  
H. Guénot.

S.N.C.F.  
Nord  
TRACTION  
5<sup>e</sup> Arrondissement

Lille, le 11 mai 1946.

S.N.C.F. NORD  
MATERIEL DE TRACTION  
13 MAI 1946

Monsieur le Chef du Sec MT  
Subdivision du Personnel  
à LA CHAPELLE.

A2.1589

LEROY Henri - ex-auxiliaire-manoeuvre à  
Thourain - Déporté non rentré - Avis offi-  
ciel de décès.

Suite à votre lettre A3. 7962 du 23  
Avril 1946.

Je vous avise que la lettre de la  
Fédération Nationale des Déportés et Inter-  
nés Patriotiques a été remise à la Famille  
de l'intéressé.

Le Chef du 5<sup>e</sup> Arrondissement  
de la traction,

*[Signature]*

Transmis à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
à Paris

RECUEIL  
16 MAI 1946  
Bureau de la Subdivision du Personnel

Pour le tenir au courant surl à la  
transmission DR. N2.41 B 1873 du 13.4.46.  
A joint l'acte de condescence destinée à  
la famill. L. Leroy pour la signature d. M. le Directeur  
Chef de la Subdivision du Personnel

15 MAI 1946

*St copie à M.T.*

PARIS, le 20 MAI 1946

Monsieur,

J'ai été douloureusement ému par la mort  
de votre fils Henri, décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la  
région du Nord et en mon nom personnel, je  
m'associe à votre deuil et vous exprime ainsi  
qu'à Madame LEROY mes sentiments de vive con-  
doléance.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'hommage  
de mon respect, l'assurance de ma profonde  
sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Monsieur LEROY Louis  
3, rue de Moscou  
à FOREST SUR MARQUE (Nord)

D. 1873

(SK<sup>2</sup>)

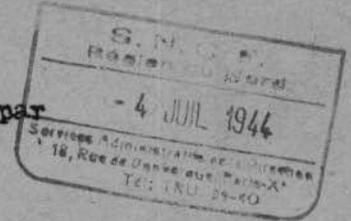
cl

Veroy, Jean.

S. N. C. F.

Région d u Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation



NOM ..... LEROY

Prénoms .. . . . . Jean

Grade à la S.N.C.F. . . . . facteur-enregistreur

Résidence de service . . . . . BRUAY-en-ARTOIS

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 18.6.1937

Date et lieu de naissance . . . . . 6.4.1913 à AVESNES-le-COMTE (P.-de-C.)

Domicile civil . . . . . Ecole des filles à MAGNICOURT-en-COMTE (P.-de-C.)

Situation de famille . . . . . Marié - 3 enfants âgés de 4, 2 ans, 8 mois

Qualités professionnelles . . . . . Normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . } Service actif au 18e R.G. du 15.10.34 au 15.10.35. Mobilisé du 4.9.39 au 24.7.40.

Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . )

Date de l'arrestation . . . . . 21 juin 1944.

Motifs de l'arrestation . . . . . } Serait accusé d'avoir donné des signes de curiosité à l'égard du tr. d'A.L.V.F. garé à Brias (Nous demandons des précisions à l'E.B.D. LILLE).

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . . }

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . Inconnu.

Nom du défenseur . . . . .

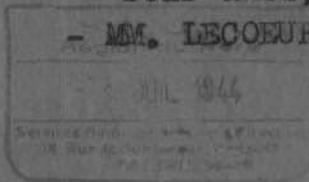
Dr 1873

SCP au Tribunal  
Le Directeur  
Signé: LEMAIRE

4 JUIL 1944

libéré le 31.5.1945  
Reprise de service le 1.6.45  
S.C. Davois le 15.10.45 par  
bordereau collectif classé  
Dr 1873 Sinoquet Mamies.

- M. le Chef des Services Administratifs de la Direction- Ci-joint fiches de renseignements.
  - M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DONAT -
- Pour avis, suite à sa lettre P.5/1 du 24.6.44.
- MM. LECOEUR - COLIET - CAREL.



*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*Debruy*

30 JUN 1944

Ex.N.g.p.4 A/1  
D. 49.936

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.,

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

Prière de faire supprimer à compter du 22 juin 1944 la solde du facteur-enregistreur LEROY Jean, de Bruay-en-Artois, incarcéré par les autorités allemandes depuis le 21 juin 1944.

Il sera, en compensation, attribué à l'intéressé, suivant les modalités en vigueur dont vous avez eu connaissance, une allocation fixée aux 3/4 de ses appointements, et payable à Mme LEROY, domiciliée à l'école des filles à Magnicourt-en-Comté (P.-de-C.), à qui vous voudrez bien faire mandater dès à présent les sommes acquises par l'agent au titre appointements pour la période du 1er juin au 20 juin 1944 inclus.

Je vous rappelle que la prime de fin d'année devra, le cas échéant, être mise en réserve si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement de la dite prime.

*1 juil  
le Marty*

*Signé: DEBRUY*

SR 2

D. 1873

Teroy, Roger

S.N.C.F.

REGION  
du NORD

RENSEIGNEMENTS à FOURNIR  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM ..... LEROY  
 Prénoms ..... ROGER EDOND  
 Grade à la S.N.C.F. .... Auxiliaire Aide Ouvrier  
 Résidence de Service ..... Valenciennes  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 9 Février 1943  
 Date et lieu de naissance... 20 septembre 1921 à Valenciennes (Nord)  
 Domicile civil..... 51 rue Caudoux à Valenciennes (Nord)  
 Situation de famille..... Célibataire  
 Carrières professionnelles... ouvrier  
 Services militaires..... Mobilisé en 1942 du 1-11-42 au  
 1-11-43, campagnes, citations, blessures, etc.  
 Affiliation politique (s'il y a lieu)..... *Nous n'en connaissons pas*  
 Date de l'arrestation..... 11 mai 1944 vers 3 heures  
 Motif de l'arrestation..... *Inconnu*  
 Condamnation..... "  
 Date, tribunal, motif..... "  
 Éléments de toute nature susceptibles  
 de justifier un recours en grâce..... "  
 Lieu d'internement..... été dirigé en camion sur Valenciennes  
 Nom du défenseur..... "

*D. 1873*

15 JUIN 1944

*SCP M. Lory  
Le Louveteau  
Signé: LEMAIRE*

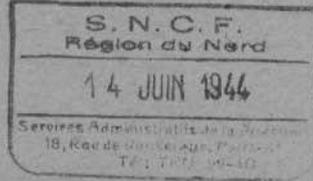
*libéré le 7.9.1944  
Remis en service en septembre 1944. (SCP. curia)*

Note.

14/6

en main

Nous demandons à l'annonceur  
Erading à Douai de nous faire connaître  
si l'E.S.D. a été avisé de l'annulation  
de cet agent.



S. N. C. F

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd<sup>on</sup> du Personnel

AS. N° 9656

S. N. C. F  
 Région du Nord  
 La Chapelle, le 30 JUIN 1944  
 - 1 JUIN 1944  
 Services Administratifs de la Direction  
 18, Rue du Directeur, Paris-X  
 Tél: TRU. 23-48

MT/P

30 JUIN 1944

Monsieur le Chef des Services Administratifs à Paris

1.7  
le Party

LEROY Roger AUX AIO. à Valenciennes (Ton)  
Incarcéré par les Autorités Allemandes  
le 15.5.44.

Suite à ma transmission du 13 Juin 1944 de la fiche chamois et des notices de renseignements.

Je vous informe que M. VANDENBEUSCH Ingénieur Principal, détaché auprès de l'E.B.D. de Lille a été avisé le 1<sup>er</sup> Juin 1944.

L'Ingénieur Principal

Chef de la Subdivision du Personnel

D. 1873

P. 12

Desage, Klieber

lesage

Abresse de la veuve - 11, Côte de Steffe  
à Su

1 fils n° 8 - 2 43

Paris, le 1.6.1944

VB.N. gp B2

Monsieur PILLE,

Suite à votre note du 22 avril 1944 concernant l'auxiliaire LESAGE Kléber de la 3ème brigade de EU qui a été arrêté par la police française le 11 avril 1944.

Connait-on maintenant le motif de l'arrestation ?

P. le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie  
SOEUR

VB.N. Va/2

Monsieur PARADIS

L'auxiliaire LESAGE et ses camarades, arrêtés en même temps, ont été remis à la justice allemande et sont partis en Allemagne.

Ils sont inculpés de sabotage etc et sont classés comme terroristes.

Amiens, le 11 juillet 1944  
L'Ingénieur de la Voie  
Chef du 2e Arrondissement  
PILLE

V.B.N. gp B2

Paris, le 19.7.44

Monsieur PILLE

Il y a lieu de m'adresser d'urgence la fiche individuelle et la notice au nom de cet auxiliaire (renseignements à fournir en cas d'arrestation par les autorités d'occupation).

P. le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie  
SOEUR

V.B.N. Va/2  
M.LESAGE K.

CONFIDENTIEL

Monsieur PARADIS

Ci-joint fiches de renseignements

Amiens, le 10 août 1944

PILLE

VB.N. gp B2

Paris, le 5 septembre 1944

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
pour le tenir au courant.

Ci-joint fiche individuelle et notice de renseignements concernant  
l'Intéressé

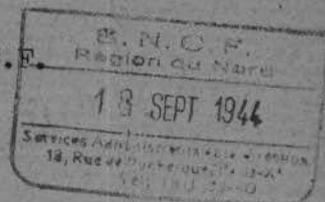
Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie



*[Signature]*

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



Nom : LESAGE  
Prénoms : Kleber-Arthur  
Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire-Voie  
Résidence de service : EU  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1er juin 1942  
Date et lieu de naissance : 4 août 1923 à Ponts-et-Marais ( S.I.)  
Domicile civil : Ponts-et-Marais (S.I.)  
Situation de famille : marié - 1 enfant  
Qualités professionnelles : bon auxiliaire voie  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) { Néant - n'a pas été appelé.  
Affiliation politique (s'il y a lieu) { Néant  
Date de l'arrestation (présumée) : Sabotage - Vols tickets de ravitaillement  
Motifs de l'arrestation : 11/4/44  
Condamnation : Pas de jugement  
Date, tribunal, motif : do  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce { Néant  
Lieu d'internement : Doit être parti en Allemagne  
Nom du défenseur : 15 SEPT 1944

Suivant note Pm. 1821 / 43296  
devrait décider le 28 Mars 1945  
à Buchenwald.

Il. 1873. Service Central Belge  
18 SEPT 1944  
LE DIRECTEUR  
Signé: LEMAIRE

B.  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S.N.C.F.  
Région du Nord

29 SEPT 1945

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dussan - PARIS - 20<sup>e</sup>

Paris, le 26 Sept. 1945

I  
DIVISION

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

X88, Rue Saint-Lazare (9<sup>e</sup>)  
C, rue de Londres (9<sup>e</sup>)

Tél. TR1.91-73

Monsieur le Directeur

Réf. PmN°1821/43.296

de la Région du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le Ministère des Prisonniers de Guerre,  
Déportés et Réfugiés, vient de nous aviser  
officieusement du décès de :

VB  
M. LESAGE Kléber Arthur, né le 4 Août 1923,  
Auxiliaire à la Voie à EU,  
survenu le 28 Mars 1945 à BUCHENWALD.

La famille sera avisée directement par  
le Ministère.

Le Chef de Section,

*J. J. J.*

S.N.C.F.

26 septembre 1945

---  
Service central  
du Personnel

----  
1ère Division

---  
Section des Prison-  
niers et des déportés  
civils.

Monsieur le Directeur  
de la Région du Nord.

-----  
Réf.Pm 1821/43.296

J'ai l'honneur de vous faire  
que le Ministère des prisonniers de  
guerre, déportés et réfugiés, vient de  
nous aviser officieusement du décès de :

M. LESAGE Kléber Arthur, né le 4 août  
1923,  
auxiliaire à la voie à EU  
survenu le 28 mars 1945 à BUCHENWALD.

La famille sera avisée directement  
par le Ministère.

Le Chef de Section

.....

- 6 OCT 1945

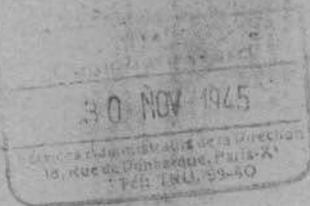
24.H  
DR/N2/41  
D.1873

Copie pour Monsieur le Chef du  
Service V.B.  
Pour avis.  
Le Directeur,

Signé: CUDOT

copie à V.B

30 NOV 1945



Madame,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la Région Nord, et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Veillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Madame LESAGE Kléber  
A PONTS & MARAIS  
(Seine Inférieure)

VBN V22

du mercredi, le 2. 10. 46

Lesage Kleber  
alsacien.  
déporté en  
Allemagne

transmis à Monsieur Parodi

3/ suite à la note P n 3816  
de Monsieur Tatalot, rela-  
tive à l'avis de décès  
des agents déportés.

M. Lesage n'a jamais  
eu de nouvelles de son  
mari depuis sa déportation

Directeur  
Chef de Service

VBN 20 A3

4 OCT. 1946

Atty

transmis à Monsieur le chef des  
services administratifs

Ministère de la République et de l'Administration

8/10/46

*[Signature]*

- 3 -  
Messieurs l'Ingenieur

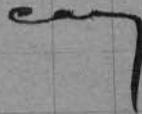
avis officiels de décès des agents  
prisonniers de guerre, déportés ou  
travailleurs non rentrés.

Bote Pm 3.816 du 15.5.46 de M<sup>r</sup> Tatalot

Veuillez trouver ci joint pieces  
concernant M<sup>r</sup> Desage Kéber  
déporté politique non rentré

Alleville le 11.9.46

Le Chef de Section



12 OCT 1946

DR/N2/42

D. 1873

TRANSMIS à

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et des Déportés)

---

Comme suite à sa lettre Pm 3816  
du 15 mai 1946.

P. le Directeur,

*Sigis CDDOT*

ARK 2

D. 1873

Veceq, Julius

NOM : ..... : **LESECQ**

Prénoms ..... : **Jules Pierre**

Grade à la S.N.C.F. .... : **ouvrier (ajusteur)**

Résidence de service ..... : **Ateliers de Machines d'Hellemmes**

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : **1er Septembre 1926**

Date et lieu de naissance ..... : **15 Mars 1910 à Lille**

Domicile civil ..... : **62, rue Jeanne d'Arc - HELLEMES**

Situation de famille ..... : **marié - 1 enfant (4 ans)**

Qualités professionnelles ..... : **Bonnes**

Services militaires ..... : **1 an au 21<sup>o</sup> R.I. Coloniale - 2<sup>o</sup> Cl.**  
 (grade, campagnes, citations, blessures) ..... : **4/30 à 4/31**

Affiliation politique (s'il y a lieu) { **néant**

Date de l'arrestation ..... : **24.9.43 à 19h.30**

Motif de l'arrestation ..... { **Inconnu**

Condamnation ..... : **"**

Date, tribunal, motif ..... {

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... : **(à noter que l'agent de la Gestapo était à la recherche d'un dénommé LESECQ (Jules, contremaître à la SNCF)**

Lieu d'internement ..... : **Prison de Loos**

Nom du défenseur ..... :

28.4.47.

*Q 1873  
- 5 OCT 1943*

*SCP au Directeur  
Le Directeur*

Signé : **CAMBOURNAG**

Suivant note A3. N° 9402 du 24.4.47  
du Service M.T.

Cet agent est déposé le 30 avril 1945  
à Schelero - Tchecoslovaquie.

C.N.C.F.  
PARIS - NORD  
4 OCT 1943  
TELEPHONE

4-10-43

Le Directeur

A quelle guise d'intérêt et  
pourrait être biffé ?

Ce n'est pas le temps que les  
démocraties, ou quelquefois le journal,  
doivent de tels contacts ?

M. Dubé 4.10

Alors

A la guise de et éclair  
ultimement les et que  
arrête

*[Signature]*  
4/10 4 10

Lille, le 31.12.43

E B D Lille  
3 P 5  
StL III 94/43

A la délégation permanente de la SNCF  
auprès de l'E.B.D.

Objet: Arrestation des agents SNCF KIMPE,  
LESECQ, et DESCAMPS  
Votre lettre No C 4654/5 du 18.12.43

L'instruction de l'affaire est  
en cours. Nous ne pouvons malheureusement  
pas vous donner d'autres indications. Il  
ne faut pas compter jusqu'à nouvel ordre  
sur la libération des 3 agents.

sig. Fenwarth

*Examiné à Monsieur Duclat*

*Sous le tenir au courant.*

*Les interj. ont fait l'objet de mes hand millions de :*

*19.9.43 et 1.10 43 Kimpe Cont. A.C. Joliveau (M.M.) Joliveau 16.9.43*

*30.9.43 Leseq Jules Ogier — L. — 28.9.43*

*11.11.43 et 23.11.43 Descamps René Ogier — L. — 21.11.43*

18 JANV 1944 L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

*19 - 1  
en main*

S. N. C. F.	
Région Nord	
19 JANV 1944	
BUREAU DE LA DIRECTION 18, Rue de Valenciennes, Paris-X <sup>e</sup> TÉLÉPHONE 9-40	

Hellemmes, le 19 Juillet 1944. S.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

M.T. 8

RÉGION du NORD  
SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)

R. C. Seine 476.448 B

LA CHAPELLE

NR: 25 B - SA.2

275

24 JUL 1944

- Agent incarcéré par l'Autorité alle-  
mande LESECQ Jules, O AJ, HELLEMES ATMOT

Suite à mon bordereau d'envoi du  
28.9.43, je vous informe que l'intéres-  
sé est actuellement interné au Camp de  
SAGAN (Deutschland) Stammlager VIII C.

Ce renseignement nous a été fourni  
par Mme LESECQ.

L'Ingénieur  
Chef des Ateliers de machines

S. N. C. F.  
Région du Nord  
29 JUL 1944  
Service Matériel et de la Traction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-K  
T. 10.10.30

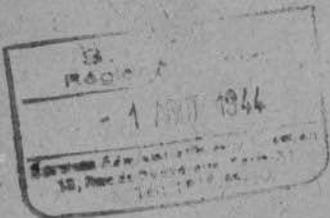
*Extrait à Monsieur le Chef de Service  
Administratif à Toul*

*Sou le leur au cours de (Aut) à ma  
transmission du 2.11.1943*

La Chapelle, le 28 JUL 1944  
L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

*297  
un martyr*

S.C.F.P. - PARIS - 20/E 58.601 - 0-31



1 AOU 1944 D.

DR/N2/41  
D.1873

Monsieur le Directeur  
du Service central P  
(Service des prisonniers)

Agent incarcéré  
par les alle-  
mands.

Suite à ma transmission du  
5 Octobre 1943 de la notice de rensei-  
gnements concernant l'ouvrier ajus-  
teur LESECQ, Jules, d'HELLEMES.

L'intéressé est actuellement  
interne au camp de SAGAN (Deutschland)  
Stammlager VIII C.

/Le Directeur,

Signé: OUDOT

Hellemmes, le 10 Août 1944 S.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

LA CHAPELLE

Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)

VR: A.3 N°9977 du  
5.8

NR: SA.2

308

- LESECO Jules et KIMPE Paul incarcérés  
par les autorités allemandes -

Je vous informe que l'ouvrier LESECO  
Jules et l'aide-ouvrier KIMPE Paul, incar-  
cérés par les autorités allemandes étaient  
affectés spéciaux au titre du tableau II  
pendant la guerre 1939-1940.

L'ingénieur  
Chef des Ateliers de Machines

S. N. C. F.  
Région du Nord  
- 7 SEPT 1944  
Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Valenciennes, Paris-X<sup>e</sup>  
Téléphone 1 99-40

Transmis à Monsieur Oudot

Pour le tenir au courant (Suite à demande  
téléphonique du 3. e août 1944)

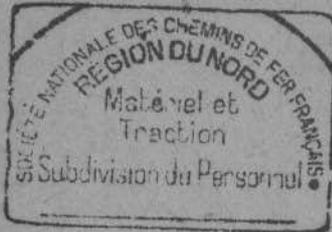
La Chapelle, le 10 SEPT 1944

M. le Chef Principal

Chef de la Subdivision du Personnel

7-9  
M. Marty

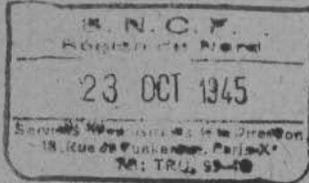
S.C.F.P. - PARIS - 20/E 58.001 - 6-51



LA CHAPELLE, le

22 OCT 1945

50



A.3 N°

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS



CERTIFICATS DE DECES CONCERNANT LES DEPORTES  
POLITIQUES (Lettre Pm 1196)

Je vous adresse, ci-annexé, trois  
certificats établis par des rapatriés  
concernant le décès survenu en Tchécoslovaquie  
le 30 Avril 1945 de l'ouvrier LESECQ Jules,  
des Ateliers de Machines d'Hellenmes, arrêté  
par les Allemands le 24.9.1943 pour un  
motif inconnu.

Ci-joint, pour la signature de M.le  
Directeur, la lettre de condoléances destinée  
à la famille de notre agent.

*remise  
à M. Marty*

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

*SCP de 24/10/45  
Vou 117 & Banquet*

31 OCT 1945



Madame,

DR/N2/41

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la Région Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous aurons à coeur de vous aider à élever votre enfant.

Veillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,  
Signé : HÉBERT

Madame LESECQ,  
62, Rue Jeanne d'Arc  
HELLEMES (Nord)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER  
FRANÇOIS  
Matériel et  
Traction  
Subdivision du Personnel

LA CHAPELLE, le 9 JUIL 1946

LC

A3. N° 8584

S. N. C. F.  
10 JUIL 1946

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à PARIS

LESECQ, Jules, ouvrier à Hellemmes (ATMOT) - Déporté  
non rentré - Demande de régularisation d'état civil.



Conformément aux directives de la lettre Pm 3816 du 15 mai 1946 du Service Central du Personnel, je vous adresse ci-joint une demande formulée par Mme LESECQ en vue d'obtenir l'établissement d'un avis officiel de décès de son mari.

Ci-annexé les extraits d'acte de naissance et de mariage de notre agent.

3 témoignages écrits de MM. Leroy, Bodelet et Capeau, compagnons de captivité de LESECQ vous ont été adressés par ma lettre A3. n° 6022, du 22 octobre 1945.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

33 1014  
TRANSMIS à

DR/N2/41

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et des Déportés)

3 Comme suite à sa lettre PM 3816  
du 15 mai 1946.

| Le Directeur,

Signé: P. MAJ

Hellemmes, le 3 Août 1946 O.

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français  
Région du Nord  
Service du  
Matériel et de la Traction  
D.C. Seine 276448 B

S.N.C.F.  
MATER  
- 5 AOUT 1946  
A 3

Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)

VR: A.3 N° 8305  
du 3.6.46  
NR: P.25 B- SA.2

LA CHAPELLE



- Avis officiels de décès des P.G.  
déportés ou travailleurs non rentrés  
LESECQ Jules, ex-O AJ à HELLEMES ATMO.

Suite à votre demande téléphoni-  
quée.

En vue de l'attribution de la  
mention "Mort pour la France" à notre  
ex-agent précité, je vous renvoie,  
ci-jointe, une copie certifiée confor-  
me de la Carte de Combattant des for-  
ces françaises de l'intérieur de  
l'intéressé tenant lieu de certificat  
d'appartenance à un groupe de résis-  
tance.

L'Ingénieur  
Chef des Ateliers de Machines

Transmis à M<sup>e</sup> le Chef  
des Services Administratifs  
suite à ma lettre A3 8584 du 9/7/46  
La Chapelle, le - 6 AOUT 1946  
L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

24.K.

9 AOUT 1946

T R A N S M I S

à Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel  
(Section des prisonniers et  
déportés)

DR/N2/41  
D 1873

Attribution de  
la mention  
"Mort pour la  
France"  
-----

Pour attribution.

Copie certifiée conforme  
de la carte de combattant des  
F.F.I. de l'ex-ouvrier ajusteur  
LESECQ Jules d'Hellemmes (décédé  
en Allemagne) en vue de l'attribu-  
tion de la mention "Mort pour la  
France".

P. Le Directeur,

Signé: BÉHAL

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU NORD SERVICE DU MATÉRIEL & TRACTION  
R. C. Seine 276.448 B

V/réf. : A.3 N° 9402 du  
21.12.46

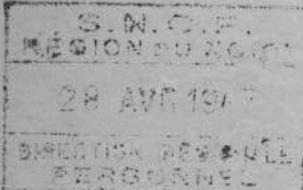
N/réf. : DA-SA.2-N° 54  
P.25 B

Objet :

Paris, le 24 Avril 1947 O.



Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)



LA CHAPELLE

- Avis officiels de décès des agents  
déportés -

L'avis de transcription de décès de  
M. LESECQ Jules, ex-ouvrier des Ateliers  
d'Hellemmes Matériel Moteur, vient de m'être  
remis par sa veuve. Je vous donne,  
ci-après, les renseignements demandés par  
votre lettre rappelée ci-dessus, concernant  
cet agent :

LESECQ Jules, O AJ, décédé le 30 Avril  
1945, à Schelers (Tchécoslovaquie)

Je fais établir la liasse L 15 P 5  
qui sera adressée dès que possible au Bu-  
reau de Solde pour transmission au Servi-  
ce des Retraites.

Transmis à M. le chef des <sup>des</sup> adm<sup>is</sup>  
Paris  
pour le tenir au courant  
La Chapelle, le

L'ingénieur

Chef des Ateliers de Machines

Le 24 AVR. 1947  
Chef de la

Subdivision du Personnel

M. Marty,

J. ai pris note au dossier et  
à la carte

~~Quon~~

28/4. 1947.

D. 1873

DR2

Desert, Victor,

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **LESERT, Victor, Ovide, Valentin,**

Grade : **aiguilleur de 1ère classe**

Etablissement (1) : **gare de TERGNIER**

Né le : **14/2/1894** Commissionné le : **1/9/20**

Situation de famille (2) : **Agent marié :**

**LESERT, Michel, fils, né le 28/12/1924**

**LESERT, Victor, fils, né le 4/8/1929**

**Michel est occupé aux Ateliers du M.R. en qualité d'apprenti**

Absent du (3) **13 Juillet 1941 inclus** au (4) **28 Juillet 1941 inclus**

Motif de l'absence (5) :

**LESERT a été condamné à 15 jours de prison par les Autorités allemandes pour avoir tenté de faciliter le passage de la ligne d'arrêt à 3 personnes en situation irrégulière.**

**M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de St-QUENTIN procède à un complément d'enquête.**

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :

**Éléments fixes : 1.506 f**

**Allocations familiales: 167 f**

Observations du service **LESERT sera considéré comme absent irrégulièrement et traité sans solde pendant la durée de son absence.**

*Une enquête est en cours sur la situation de la famille en vue de l'attribution d'un secours le cas échéant.*

*DR/NE/41-21873. Transmis au M. le Directeur du Service Central*

*et à la lettre P 329 du 11 mai 1941*

*J'examinerai l'opportunité de l'attribution d'un secours*

*LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION*

**Signé : CAMBOURNAC**

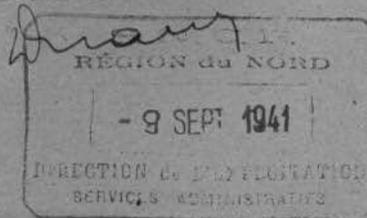
**4 OCT 1941**

*transmis à la fiche*

4 Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction de l'Exploitation,

LESERT sera traité sans solde pendant son incarcération  
du 13 au 28 Juillet 1941 inclus. Ci-joint, fiches habi-  
tuelles de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



- 9 SEPT 1941

Ex.N.G.P. 4 A/4

D. 34.176

-:-

VR : P. 11 du

6/8/41

-:-

Incarcération par  
les Autorités  
Allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de ST-QUENTIN.

L'E.B.D. de PARIS-Nord confirme que  
l'aiguilleur de lère cl. LESERT, Victor,  
de TERCHIER, a été condamné à 15 jours de  
prison pour avoir facilité le passage de  
la ligne d'arrêt à des civils en situation  
irrégulière.

Je vous prie de procéder à une enquête  
approfondie sur cette affaire en cherchant  
notamment à établir si LESERT a reçu des  
personnes intéressées de l'argent en récompense  
de ses services.

19-9-41  
transcp  
W. Marty

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

D'accord pour <sup>le</sup> ~~rester~~ <sup>sober</sup>  
Attends l'infante en com.  
serons intervenus à accorder

Bici

peut être expédié.

- 8 OCT 1941

D.R/N.2/47

D.1873

Le Chef des Services Administratifs

V.R.: EX.N.gp.4.A.4    à Monsieur le Chef de la Subdivision  
D. 34.176                    du Personnel EX.  
du 9/9/1941

D'accord pour traiter sans solde l'aiguil-  
leur de lère classe LESERT, Victor, de TERGNIER,  
pendant la durée de sa détention.

*(Ainsi que vous paraissez l'envisager,*

Toutefois, il pourra lui être accordé, sur  
demande, un secours répondant strictement aux  
besoins de la famille pendant l'absence de son  
chef, ~~dont la quotité ne devra pas dépasser la~~  
~~totalité des A.P. et 50 % de la rémunération.~~

Signé : Cudot

D 1873

DR2

Prendre note  
à la libération

Mlle LESIEUR Geneviève

Nom et prénoms .....  
 Adresse .....  
 Profession .....  
 Date de naissance .....  
 Lieu de naissance .....  
 État civil .....  
 Situation de famille .....  
 Qualité professionnelle .....  
 Services militaires  
 (grades, campagnes, citations, blessures) .....  
 Affiliations politiques (Régime y a-t-il) .....  
 Date de l'incorporation .....  
 Motifs de l'incorporation .....  
 Déclaration .....  
 Date, tribunal, motif .....  
 Éléments de notes autres renseignements  
 de caractère militaire .....  
 Lieu d'incarcération .....  
 Nom de l'interlocuteur .....

Service Central

S.N.C.F.

Région d u Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

NOM : M<sup>lle</sup> LESIEUR

Prénoms : Geneviève.

Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire-Interprète

Résidence de service : AMIENS bouquereau (Chautier se bouquereau)

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1er Mars 1943

Date et lieu de naissance : 22 Janvier 1923 à COURCELLES (Somme)

Domicile civil : Eschuy ~~AMIENS~~ VAL (Somme)

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : donnait satisfaction

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)

Affiliation politique (s'il y a lieu)

Date de l'arrestation : 22 Mars 1943 à 10 heures

Motifs de l'arrestation : ( Motif inconnu, ~~mais~~ la Feldgendarmarie d'AMIENS a toutefois déclaré que " l'intéressée a été mise au secret sur ordre venu de PARIS et qu'il ne faut pas espérer qu'elle reprendra ses fonctions à la S.N.C.F." )

Condamnation : ~~ne~~

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur : - 8 AVR 1943

D 1873

SEP ~~un~~ de son Te Directeur

Signé : CAMBOURNAG

Ci-joint fiches de renseignements.



La Chef de la Subdivision du Personnel  
*M. Béhal*

6 AVRIL 1943

EL.N.SP. 4/1  
D. 55.982

CEL.1 du 25 Mars 1943

Arrestation par les  
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation d'AMIENS,

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus.

J'ai pris note que Mlle LESIEUR, Geneviève  
auxiliaire-interprète à AMIENS a été mise en  
état d'arrestation par les Autorités allemandes  
le 22 Mars 1943 à 10 heures.

Je vous demanderai de me tenir au courant  
de tout fait nouveau dont vous pourriez avoir  
connaissance au sujet de cette affaire.

7.4  
*u warty*

Signé: BÉHAL

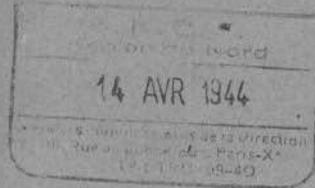
Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

13 AVRIL 1944

EX.N.gp.4 A/1  
D.55.962

Arrestation par les  
Autorités allemandes



Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation d'AMIENS

Mlle LESIEUR, Geneviève, auxiliaire-interprète  
à AMIENS, dont vous m'avez signalé par lettre CEL.1  
du 25 Mars 1943 l'arrestation par les Autorités al-  
lemandes le 22 Mars 1943 à 10 heures, devait, sui-  
vant une communication reçue à l'époque par le Ser-  
vice Central du Personnel, être libérée vers la fin  
du mois de Juin 1943.

Etes-vous toujours sans nouvelles de l'inté-  
ressée ?

Dans l'affirmative, il conviendrait d'effectuer  
une démarche à son domicile de PRESNOY-au-VAL (Somme)  
afin de savoir si elle est toujours incarcérée ou si,  
remise en liberté, pourquoi elle ne s'est pas remise  
à la disposition de la S.N.C.F.

14.4  
*Delannoy*

Signé: DELANNOY



D.

16 JUIN 1944

DR/N2/41  
D. 1873

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel.

---  
Libération  
d'un agent  
incarcéré par  
les allemands

Suite à la fiche de renseignements  
concernant Mademoiselle LESIEUR Gene-  
viève, auxiliaire interprète à LONGUEAU  
que je vous ai adressée le 8 Avril 1943.

Cet agent, incarcérée par les  
autorités d'occupation depuis le 22  
Mars 1943 a été libérée le 15 Août 1943.

L'intéressée n'a pas repris son  
service, c'est pourquoi nous avons été  
avisés tardivement de sa libération.

(Elle doit prochainement se marier et est  
domiciliée à Reims)

Le Directeur,

Signé: OUDOT

COPIE

CEL. 2

Amiens, le 22 Mai 1944

-----  
Ex.N.g.p.4A/1  
-----Dr 55.962  
-----Arrestations par  
les autorités  
allemandes  
-----Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel à PARIS

A la suite d'une démarche effectuée à FRESNOY-au-Val (Somme) au domicile de Mlle LESIEUR Geneviève, Auxiliaire interprète à LONGUEAU, incarcérée par les autorités allemandes le 22 Mars 1943, le père de l'intéressée, en l'absence de celle-ci a déclaré s'être opposé à ce que sa fille, libérée le 15 Août 1943, reprenne son service à LONGUEAU, en raison des bombardements aériens subis par cette gare.

Mlle LESIEUR, qui doit se marier prochainement, habite actuellement, 16 place Hélène Boucher, à REIMS, (Marne), où elle aide son futur beau-père, veuf, à tenir une maison de commerce.

L'Ingénieur  
P. le Chef du 4ème Arrondissement

Signé....

13 JUIN 1944

Copie pour :

- Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Suite à DR (N.2)41.D.1873 du 25 Juin 1943.

/ Ci-joint copie de la note de Mr le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation d'Amiens en date du 22 Mai 1944.

5.1
Reçu
14 JUIN 1944
Service
10, Rue de la

*La Chef de la Subdivision du Personnel*

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation d'A M I E N S

Ex.N.g.p.4 A/1

D.55.962

Arrestation par les autorités allemandes

VR.CEL 2 du 22 Mai 1944

Votre lettre rappelée ci-contre concernant Mlle LESIEUR Geneviève, auxiliaire Interprète à LONGUEAU qui n'a pas repris son service après sa libération par les autorités allemandes.

Etant donné la situation actuelle de l'intéressée, il ne paraît pas indiqué d'insister pour qu'elle reprenne son service.

Toutefois le cas de Mlle LESIEUR est à soumettre dans la forme prescrite par la lettre P.442 du S.C.P. à l'Inspecteur de la Main d'Oeuvre des Transports en lui laissant le soin de prendre à l'égard de cette auxiliaire les dispositions qui lui paraîtront opportunes.

Signé: DELANNO

*14/6  
la main*

MAR 22 JUIN 43  
DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

PARIS, le 17 Juin 1943

N° DS 4544/43/S

Copie transmise à  
M. le Directeur de l'Exploitation de  
la Région du NORD (à titre d'information)  
Paris, le 21 Juin 1943  
Le Chef du Bureau des Prisonniers,

*Messimy*

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD  
8.3° 23 JUIN 1943  
SECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur,

*au  
M. de  
Brinon  
23/6*

Par votre lettre du 15 Avril 1943 (réf-  
érence: P.C. 40.813) vous avez bien voulu si-  
gnaler à l'attention de M. de BRINON, Amba-  
sadeur de France, l'arrestation par les Au-  
torités allemandes, de Melle Geneviève LESIEU

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
qu'une démarche a été tentée en faveur de  
l'intéressée auprès des Autorités allemandes  
qui ont fait savoir que la libération de Melle  
LESIEU devait avoir lieu dans quelques jours

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Signature: .....

*M. de Brinon  
23/6*

Monsieur CAZALET  
Chef du Service des  
Prisonniers de la S.N.C.F.  
8, rue de Londres  
- PARIS -

DR/N2/41  
D 1873

5 JUIN 1943  
Copie à Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX,

Pour avis; vous voudrez bien me tenir au  
courant des dates de libération et de reprise  
de service de l'intéressée.

L'Ingénieur en chef,

S. N. C. F.  
REGION DU NORD

Signé : Cudot

5 JUIN 1943

DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

Paris, le 17 Juin 1943

-----  
N° DS 4544/43/S

Monsieur,

Par votre lettre du 15 avril 1943  
(référence: P.C. 40.813) vous avez bien vou-  
lu signaler à l'attention de M. de BRINON,  
Ambassadeur de France, l'arrestation par  
les autorités allemandes, de Melle Geneviève  
LESIEUR.

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
qu'une démarche a été tentée en faveur de  
l'intéressée auprès des Autorités allemandes  
qui ont fait savoir que la libération de  
Melle LESIEUR devait avoir lieu dans quel-  
ques jours.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée.

signature .....

Monsieur CAZALET  
Chef du Service des  
Prisonniers de la SNCF  
8 rue de Londres  
- PARIS -

---

Copie transmise à M. le Directeur de  
l'Exploitation de la Région du Nord (à titre  
d'information).

Paris, le 21 Juin 1943

Le Chef du Bureau des Prisonniers,  
signé : .....

Oct. 1873

(See

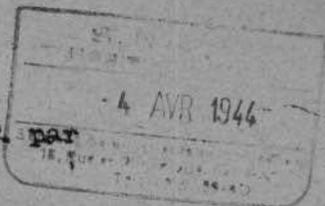
Vestrez, Jean

4

S. N. C. F.

Région d

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation



NOM . . . . . L E S T R E E

Prénoms . . . . . Jean-Baptiste

Grade à la S.N.C.F. . . . . Homme d'Equipe

Résidence de service . . . . . ROUBAIX

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 15/11/25

Date et lieu de naissance . . . . . 4 Avril 1902, à CROIX

Domicile civil . . . . . ROUBAIX, 203bis, Rue Jules Guesde

Situation de famille . . . . . Marié le 25/9/28 - 2 enfants 13 ans

Qualités professionnelles . . . . . 21 ans  
bonnes

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } appelé le 10/5/23 au 8<sup>on</sup> Chasseurs  
mitrailleurs - libéré le 2/11/24

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . 20 Mars 1943 à 21 h. 30

Motifs de l'arrestation . . . . . } Inconnu

Condamnation . . . . . } vous demandons ses renseignements à l'ENAS. LLL

Date, tribunal, motif . . . . . }

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . .

*L. 1873*

*SCP du Service  
Le Directeur*

- 4 AVR 1944

*Signé: LEMAIRE*

5

COPIE pour M.M. LECOEUR - COLLET - CAREL

M. le Chef des Services Administratifs de la Direction (ci-joint fiches de renseignements).

M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. (pour la suppression des appointements de LESTREZ à compter du 21 Mars 1944).

3 AVR 1944  
LE SERVICE DES RECRUTEMENTS  
10, rue de Valenciennes - PARIS  
TÉLÉPHONE 39-40

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Deau*

EX.N.g.p. 4 A/1  
D. 37.049

P. 9 du 21 Mars 1944

1 AVRIL 1944

Arrestation par les  
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de LILLE,

Suite à votre lettre rappelée ci-contre.

Je prends note que l'Homme d'Equipe LESTREZ, Jean, de ROUBAIX, est absent de son service depuis le 21 Mars 1944 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes et j'interviens pour la suppression de ses appointements à compter de cette date.

Mme LESTREZ étant également incarcérée, voudriez-vous m'indiquer rapidement à qui a été confiée la garde des enfants de notre agent, notamment en ce qui concerne le dernier âgé de 13 ans.

Signé: DELANNOY

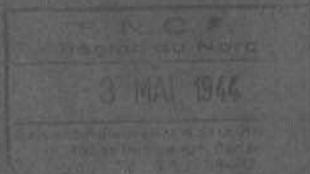
*3/4  
in de anty*

53.

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

Le Chef de la S.I. N. du Parcours

*Chemin*



2 MAI 1944

EX.H.g.p.4 A/1  
D. 37.049

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.I.,

Arrestation par  
les Autorités  
Allemandes

Par lettre même référence du 1er  
Avril 1944, je vous ai prié de faire  
supprimer, à compter du 21 Mars 1944  
la solde de l'homme d'équipe LESTREZ  
Jean, de ROUBAIX, incarcéré par les  
Autorités allemandes.

*3 mai  
L. M. M.*

Mme LESTREZ étant également in-  
carcérée, je vous serais obligé de  
faire payer à la fille de notre agent  
suivant les modalités en vigueur dont  
vous avez eu connaissance, une allo-  
cation mensuelle fixée à la moitié de  
la rémunération de son père et ce lui  
faire mandater, dès à présent, les  
sommes acquises par ce dernier pour  
la période du 1er au 20 Mars 1944  
inclus.

Je vous rappelle que la prime de  
fin d'année devra, le cas échéant,  
être mise en réserve si l'agent n'est  
pas libéré au moment du paiement de  
la dite prime.

Mlle LESTREZ est domiciliée  
203bis, rue Jules Guesde à ROUBAIX (N<sup>o</sup>

*Signé CHEVIER*

1 COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction.

31 Mai 1944

Le Chef de la Subdivision de Personnel

*Stray*

S.N.C.F.  
NORD  
15 MAI 1944  
M. L. 10000000  
M. L. 10000000  
M. L. 10000000

EX.N.GP.4 A/1

D. 37.049

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de LILLE.

Arrestation par  
les Autorités  
Allemandes.

Suite à précédentes communications concer-  
nant l'Homme d'Equipe LESTREZ, Jean, de  
ROUEAUX, qui est absent de son service depuis  
le 21 Mars 1944 du fait de son arrestation  
opérée par les Autorités Allemandes en même  
temps que celle de sa femme.

Après nouvel examen, il a été décidé de  
porter de la moitié aux 3/4 de la rémunération  
de LESTREZ l'allocation versée à sa fille qui  
a la charge des autres membres de la famille  
restés au foyer.

Je signale cette modification à M. le  
Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T  
pour application à compter de la cessation de  
service de LESTREZ le 21 Mars 1944.

Le Chef de la Subdivision de Personnel

Signé: DUBANNOY

E.B.D. LILLE  
3 P Ib Pos  
St L III 96/44

Lille, le 7 Juillet 1944

A la liaison Permanente SNCF  
auprès de l'E.B.D. LILLE

Objet : Affaire LESTREZ

Référ : Votre lettre du 4/4/1944

Nous vous informons que LESTREZ s'est pendu  
le 8 Juin 1944 dans sa cellule.

(s) SCHULZ

EX.N.gp 4 A/1

D 37.049

Arrestation par les  
Autorités Allemandes

S. N. C. Paris, le 19 JUIL 1944  
Région du Nord  
20 JUIL 1944

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, PARIS  
Télé: 145.145

TRANSMIS à Monsieur le Chef

des Services Administratifs de la Direction

Pour le tenir au courant, comme suite à ma lettre  
même référence du 12 Juillet 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

238-57  
Le Directeur

*(Le Chef de la Subdivision du Personnel)*

*Wmarty*

S.N.C.F.  
REGION DE NOYON  
13 JUIL 1944  
Service Administratif et de Direction  
de l'Enseignement Supérieur  
Tél. T.O. 13-10

12 JUIL 1944

EX.N.SP 4 A/1

D. 37.049

Arrestation  
par les autorités  
allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité (M.T.),

Suite à ma lettre même référence du  
13 Mai 1944.

*137  
Wmarty*

L'Homme d'Equipe LESIREZ, Jessy, de  
ROUBAIX qui était absent de son service  
depuis le 21 Mars 1944 du fait de son in-  
carcération par les autorités allemandes  
est décédé à la prison de LOOS le 8 Juin  
1944.

*le 01/07/44*

Je vous prie de faire cesser à  
compter du 9 Juin 1944 le paiement de  
l'allocation égale aux 3/4 de la rémunéra-  
tion de cet agent que nous versions à sa  
famille.

Signé : LEBRAT

S.N.C.F.

Région du NORD

19 JUIL 1944

19 JUIL 1944

D.R/N. 2/41  
D. 1873

Agent décédé.

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel  
(Service des Prisonniers)

Suite à ma transmission du 4 Avril 1944 de  
la notice de renseignements concernant l'homme  
d'équipe LESTREZ, Jean-Baptiste, de ROUBAIX.

Je suis avisé que l'intéressé est décédé à  
la prison de LOOS le 8 Juin 1944.

Le Directeur,

Signé: LEMAIRE

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*



31 MARS 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.F.  
EX.N. 99 4 A/1

D 37.049

Arrestation par les allemands

L'homme d'équipe LESTREZ, Jean de ROUBAIX, arrêté par les allemands le 20 Mars 1944 est décédé à la prison de LOOS le 6 Juin 1944 comme je vous l'ai indiqué par lettre même référence du 12 Juillet 1944.

Le motif de l'arrestation de cet ex-agent étant demeuré inconnu, il y a lieu de verser à ses ayants droit, en application des dispositions de la lettre P 1259 du S.C.P. la totalité de la rémunération qu'il aurait reçue s'il avait été en service pendant la période du 21 Mars au 6 Juin 1944 inclus.

Etant donné qu'une allocation égale aux 3/4 de la solde de LESTREZ a déjà été versée à sa fille, domiciliée 203 bis, rue Jules Guesde à ROUBAIX, qui avait la charge de ses frères et soeurs en l'absence de la mère également incarcérée, je vous serais obligé de faire payer le complément à Mlle LESTREZ.

Signé: DELANNOY

D. 1873.

SR2

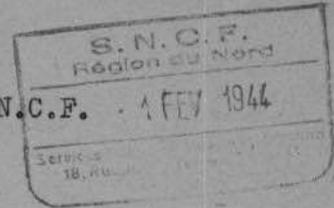
Vesure, Alfred

(Mr. Monte Vesure, Daniel Rousset)  
Brunelle Marchand, Chica

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



NOM : LESURE

Prénoms : Alfred

Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire Conducteur

Résidence de service : Fresnoy-le-Grand

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1er Avril 1942

Date et lieu de naissance : 9-10-1894 à Boublières (Aisne)

Domicile civil : Fresnoy-le-Grand (Aisne) Rue Fernand Hucteloup

Situation de famille : Marié, 1 enfant (3 ans)

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : du 28.9.1914 au 28.2.1919

Affiliation politique ( s'il y a lieu) : Nient à notre connaissance

Date de l'arrestation : 26.1.1944 dans l'après-midi à son domicile

Motifs de l'arrestation : (l'intéressé devait assurer le service de nuit au P.N. 73 St Quentin - Esquellines)  
(Inconnu (Les démarches sont faites auprès de l'U.B.A. de St Quentin pour connaître le motif de l'arrestation)

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. :

Lieu d'internement : St Quentin

Nom du défenseur :

D. 1873  
- 1 FEV 1944

SCP du Sud-Ouest  
Le Directeur

Signé : CAMBOURNAG

---  
DR/A.2/41  
D.1873

Agents arrêtés par  
les allemands

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Suite à mes transmissions relatives à l'arres-  
tation des 8 agents dont les noms suivent, résident  
à FRESNOY-le-GRAND.

- MAREHAL Marcel, facteur enregistrant
- CLEMENT Fernand, facteur-saisie intérieure
- BRUNELLE Lucien, homme d'équipe à l'essai
- LEBLANC Alfred, auxiliaire cantonnier
- MONOT Fernand, auxiliaire cantonnier
- VERSCHOORE Paul, auxiliaire cantonnier
- BOUTIER Léon, auxiliaire manoeuvre
- BAUHIOL André, ouvrier aide-ouvrier.

L'E.E.D. LILLE fait connaître que ces agents  
sont soupçonnés d'avoir participé à des actes de sa-  
botage. Etant donné que l'enquête n'est pas encore  
terminée, leur libération ne peut être envisagée.

Le Directeur,

SAINT-QUENTIN le 9 Avril 1944

G.

"PERSONNELLE"

Monsieur le Chef du Service de l'EK.  
à PARIS.-

J'ai l'honneur de vous informer que les  
agents ci-après :

- MARCHEL Marcel, facteur enregistreur à PRESNOY  
LE-GRAND,
- CLEMENT Fernand, facteur mixte à PRESNOY-le-  
GRAND,
- BRUNELLE Lucien, équipe à PRESNOY-le-GRAND,

ont été condamnés à mort par un tribunal de guerre  
allemand ayant siégé à SAINT-QUENTIN les 6 et  
7 courant.

Le jugement a été exécuté samedi 3 courant.

Il y a encore dans les mêmes conditions un  
agent de la 5ème Division "LESUR Alfred" et 2  
agents de la Traction "ANDRY Victor" et "RICHIER  
Albert".

P/ Le Chef du 5ème arrondissement,

.....

EMIGRATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANÇAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

PARIS, le 22 Avril 1944

Monsieur,

N° DE 4656/44/S  
Vrière de rappeler la  
référence ci-dessus.

J'ai l'honneur et le regret de vous confirmer  
l'exécution, le 8 Avril 1944, par les autorités  
allemandes, des noms:

BRUNHILN Lucien,  
CLEMENS Fernand,  
MARCHEL Marcel,  
AUBIN Victor,  
RECHEN Albert,  
LEHURE Alfred,  
GRISOT Camille,

dont vous aviez bien voulu me signaler l'arrestation

Vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

signature.

Monsieur CAZALET,  
S.N.C.F.  
Service des Prisonniers  
8 Rue de Londres PARIS

---

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de  
l'exploitation de la Région du NORD,  
à titre de renseignement.

PARIS, le 26 Avril 1944

Le Chef du Bureau des Prisonniers  
signé: CAZALET.

---

D.R/N.S/41-D.1875 COPIE à Monsieur le Chef du Service  
EX - R.T. - V.E.  
pour le tenir au courant.  
Le Directeur,